

# Vivre à Saint-Quay

le magazine d'information municipale de Saint-Quay-Perros



**R(o)ue libre et  
les rendez-vous  
de la saison**

p.36

Dossier

12

Renaturation du ruisseau  
de la Coulée verte

Jeunesse

14

Séances de relaxation  
et de yoga

Bilan/budget

18

Les résumés du conseil

Histoire

48

Résistance : une stèle du  
souvenir



Olivier HOUZET - Maire de Saint-Quay-Perros

Les beaux jours sont revenus, avec eux les festivités qui animent notre commune. Les actions artistiques, culturelles et festives se sont considérablement enrichies cette année avec le programme de la Maison kénanaise. En effet, celle-ci propose un agenda chargé et divers tous les mois : projections de films, discussions, brunchs, cafés thématiques, repair cafés... Chacun peut s'inscrire à sa newsletter ou consulter le programme affiché en mairie et sur place.

Ce magazine est le support privilégié pour communiquer ce qui se passe sur notre commune et aussi sur LTC : brèves, informations communales, résumés de conseils municipaux et informations communautaires. Notre newsletter communale mensuelle lui est complémentaire. Inscrivez-vous si vous voulez avoir des informations plus régulières ! Vous trouverez dans cette édition, un point sur la renaturation de la Coulée verte et de son ruisseau, projet à l'étude depuis le début du mandat qui sera concrétisé, pour sa partie principale (première tranche), cet été. Nous vous détaillons aussi les aménagements facilitant l'accessibilité et le stationnement en centre-bourg, actions menées cette année qui devraient en initier d'autres dans l'avenir. Certains ont fait l'objet d'études et de consultations de riverains, mais sont actuellement en attente pour des raisons techniques ou de désaccords citoyens.

Nous avons souhaité, avec Roland Geffroy, rendre hommage aux quatre maquisards kénanais tombés en résistance, par une stèle inaugurée le 27 mai dernier avec les élèves, mais aussi par un article sur leur histoire. Merci Roland pour tes recherches et tes écrits.

Enfin j'ai tenu à "tirer le portrait" de Georges Le Men, tailleur de pierre des Monuments historiques. Une personne exceptionnelle par sa sincérité, sa parole, et prestigieuse par ses compétences et ses réalisations. Merci Georges pour tous les échanges et services aux Kénanais et à la commune. Un article portrait dans le journal communal n'est que le minimum pour te rendre hommage, aujourd'hui alors que tu es bien vivant (et bon vivant) et toujours aussi talentueux !

La prochaine édition du Vivre à Saint-Quay ne sera ni une lettre ni un magazine, mais une édition spéciale de fin de mandat, ce sera donc l'occasion pour les groupes majoritaire et minoritaire de faire le bilan de leurs mandats respectifs.

## Sommaire

### 03 / Info municipale

06 - Info communautaire

09 - Brèves

### 12 / Dossier Renaturation du ruisseau de la Coulée verte

### 14 / Jeunesse

### 16 / Portrait Georges Le Men

18 - Résumés des conseils

### 31 / Dossier Accessibilité et stationnement

32 - Bibliothèque

35 - Relais paroissial

### 36 / Les rendez-vous de la saison 2025

### 39 / Vie associative

### 46 / Jardin et nature Création de talus : aides et entretien

### 48 / Histoire Résistance : une stèle du souvenir

49 - Tribune

50 - Agenda

51 - Infos pratiques

## Vivre à Saint-Quay n° 172

Mairie de Saint-Quay-Perros  
2, avenue de la Mairie - 22700 SAINT-QUAY-PERROS  
Tél. 02 96 49 80 40 - contact@mairie-saintquayperros.fr

mairie-saintquayperros.fr

Directeur de la publication : Olivier Houzet Rédactrice en chef : Hannah Issermann Comité de rédaction : Nathalie Le Dilavrec, Nolwenn Briand, Hervé Le Bonniec, Josiane Réguer Conception graphique et mise en page : Antoine Verbrugge Photos : Mairie, Stéven Lemaître Impression : Publi Trégor Tirage : 880 ex.

Pour toute suggestion ou problème, ou si vous ne souhaitez plus recevoir le Vivre à Saint-Quay papier, contactez le comité de rédaction à : communication@mairie-saintquayperros.fr. imprimé sur papier PEFC

imprimé sur papier PEFC

IMPRIM'VERT®

### NOUVEAU : UNE NEWSLETTER À SAINT-QUAY !

Intéressé-es par les événements, l'actualité, la vie de la commune ? Inscrivez-vous à la nouvelle newsletter lancée en février 2025, directement sur notre site [mairie-saintquayperros.fr/newsletter](http://mairie-saintquayperros.fr/newsletter) et restez informés !

N'hésitez pas à nous informer d'événements qui pourraient être publiés dans la newsletter, en écrivant à : [communication@mairie-saintquayperros.fr](mailto:communication@mairie-saintquayperros.fr)



### NOUVELLES PLAQUES DE RUE, ENFIN LIVRÉES !

La commande suivie que nous avons lancée il y a maintenant 2 ans suite à la rénovation de l'adressage et à la création de nouvelles rues, a enfin été livrée en quasi-totalité.



Les services techniques ont commencé à les mettre en place. Le respect de la réglementation nous impose parfois de les mettre à des emplacements différents des anciennes plaques. Le plus souvent possible, ces plaques sont fixées aux murs pour éviter de faire obstacle aux mobilités piétonnes, poussettes et PMR sur les trottoirs.



Lorsque cela est possible elles doivent être mises à 2m de haut afin d'être le plus visible, indépendamment des stationnement ou autres objets qui les cacheraient. Si votre rue n'est pas encore équipée, c'est que cela ne saurait tarder, ou que les vieilles plaques remplissent encore tout leur rôle.

### AMÉNAGEMENT D'HABITATS LÉGERS SUR LA LANDE DE BALANEYER

Comme annoncé dans le Vivre à Saint-Quay n°170 d'octobre 2024, page 5, la lande à l'intérieur du quartier de Balaneyer va être aménagée pour recevoir de nouveaux habitants. Le projet a cependant évolué.

En concertation dès le départ avec les riverains, un aménageur privé avait proposé un aménagement afin de morceler cette parcelle de plus de 4000m<sup>2</sup> en 7 lots libres, y incluant de la voirie, de la viabilisation et du stationnement. Informé de l'historique de cette parcelle par les vendeurs, les riverains et les élus, l'aménageur a procédé à une analyse de sol approfondie. En effet, cette parcelle a accueilli successivement une carrière, puis a servi de dépôt de gravats issus d'une entreprise de bâtiment, et avec les aléas des années 70-80 des dépôts sauvages (coutumiers à l'époque).

L'analyse de sol indique que des constructions classiques avec fondations vont avoir un surcoût important sur 2 lots, ce qui rend le projet économiquement difficile pour l'aménageur. Cependant les analyses ne révèlent pas de pollution importante, juste des déchets inertes en profondeur. Les élus ont alors décidé de reprendre le dossier, en se substituant à l'aménageur dans l'acquisition de cette parcelle d'une valeur de 100 000 €, après avoir complété la demande sur les analyses de sol et repris les droits du permis d'aménager validé et purgé de tout recours. Le projet devient donc communal mais conserve la même organisation que présenté précédemment.

La seule solution pour aménager ce terrain en totalité et ainsi éviter d'avoir un logement collectif sur une partie (projet refusé par les riverains) est d'y installer de l'habitat léger.

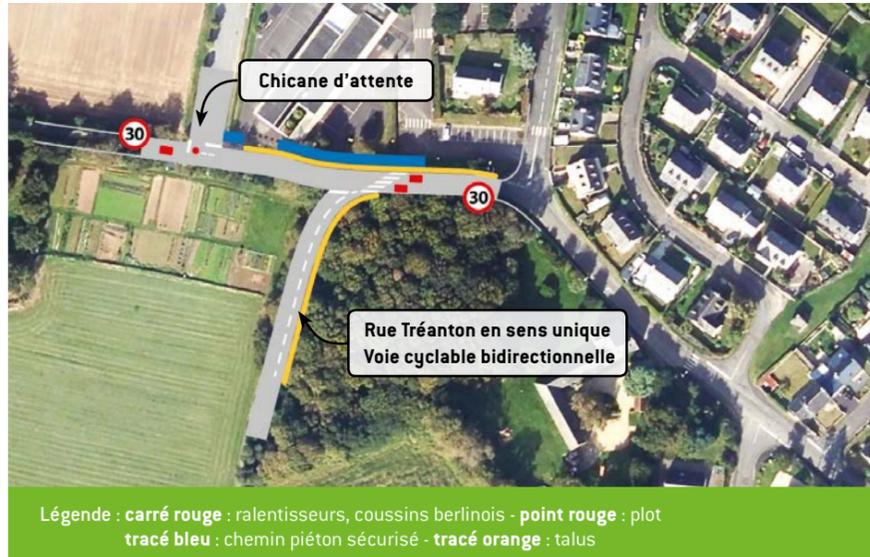
L'habitat léger a l'avantage de ne pas nécessiter de fondation. Les maisons, plus légères, plus petites, en ossature bois et démontables pourront être installées sur ce lotissement qui prendra la tournure d'un écoquartier.

La commune envisage de rétrocéder ce projet à prix coûtant à un Office Foncier Solidaire (OFS) dans lequel elle aura des parts. Un OFS permet d'accueillir de nouveaux habitants au format de Bail Réel Solidaire (BRS). Les habitants sont alors propriétaires de leur maison mais locataires du terrain. Ainsi il ne peut y avoir de spéculation foncière et les accès à des prêts sociaux sont possibles. En cédant ce projet à un OFS, la commune récupère aussi l'argent placé dans ce projet à court terme ; elle n'aura alors été que le porteur foncier temporaire sans grever sa capacité future d'investissement.

## SÉCURISATION DE L'ENTRÉE SUD DE L'ÉCOLE

À la rentrée scolaire 2025, l'entrée pour les élèves d'élémentaire pourra se faire par le pignon sud de l'école, c'est-à-dire au niveau de la cour "des grands". Cette nouvelle entrée est accessible depuis le parking inférieur (mutualisé avec le cimetière des Fontaines) et depuis le parking supérieur, par un cheminement piéton sécurisé car protégé de la circulation par un talus.

L'arrivée d'enfants depuis le nouveau quartier de Crec'h Min, via la rue Gabrielle Tréanton en sens unique descendant, nécessite de sécuriser une traversée sur la rue de Kertanguy. La proximité du parvis de cette nouvelle entrée avec la rue de Kertanguy, qui peut être très passante à certains horaires, justifie de mettre un système qui ralentit les véhicules. À cela s'ajoute la complexité du site : une rue en "chemin creux", bordée de talus des 2 côtés et étroite, une sortie de véhicules depuis la rue Gabrielle Tréanton en amont de l'école et la sortie du parking du cimetière des Fontaines en aval.



En régie, mais avec le conseil d'un bureau d'étude voirie, nous installons :

- une traversée piétonne matérialisée par des bandes blanches, qui permet d'emmener les piétons sur le chemin sécurisé qui longe la voie derrière le talus et permet de passer du parking inférieur au parking supérieur,
- une traversée cycles le long du passage piéton, matérialisée par un marquage au sol,
- un ralentisseur de type coussins berlinois installés en quinconce, en amont de la traversée, pour les véhicules qui sortent du bourg,
- un ralentisseur, coussin berlinois unique, en aval du parking du cimetière pour les véhicules montant vers le bourg depuis Nero Glas,
- une écluse priorisant les véhicules montants avec une encoche pour les véhicules descendants, au niveau du parking inférieur, la voie étant trop étroite pour se croiser,
- tous les panneaux nécessaires et réglementaires informant de cet aménagement définitif,
- un rappel au sol "limité à 30 km/h" de part et d'autre de cet aménagement.

## MARCHÉ KÉNANAIS

Lancé en fin d'année 2024, le marché kénanais s'est installé sous la halle Masson-Delmotte.



Les paysans producteurs y vendent leurs produits et ceux de leurs associés locaux. Jusqu'à la fin de l'hiver, ils étaient relativement peu nombreux, mais la clientèle (pas seulement kénanaise) était au rendez-vous. Certains disent même pouvoir se suffire des paniers du bocage livrés le vendredi et du marché hebdomadaire du mercredi soir, sans aller se ravitailler à d'autres endroits. Au printemps, le marché a évolué avec de nouveaux producteurs suite au bouche-à-oreille entre paysans commerçants et à la période plus propice à la vente de produits frais locaux. On y trouve donc maintenant des produits issus du maraîchage, des champignons frais, des pommes bio, du pain local (paysan boulanger installé depuis le départ), des huîtres, de la volaille et des produits laitiers. Ajoutons à cela des produits manufacturés localement comme des savons, des herbes et des objets d'artisanat local. Même s'ils ne sont pas présents chaque mercredi, les commerçants se sont engagés à y venir régulièrement afin de satisfaire leur clientèle fidèle.

## LES ESPACES VERTS DE LA MAISON KÉNANAISE ET DE LA PLACE VALÉRIE MASSON-DELMOTTE

La création d'un espace public aménagé contenant des espaces verts, a amené la municipalité à réfléchir à son entretien régulier. Les espaces enherbés sont entretenus par les services techniques municipaux, ils s'ajoutent donc à la charge de travail déjà existante. Cependant la gestion différenciée de tous les espaces enherbés de la commune, avec des tontes moins fréquentes et des espaces où l'herbe est laissée libre de pousser durant la saison végétative à des endroits bien définis, le permet. Cette organisation est le fruit d'une réflexion menée entre les élus et agents communaux et les techniciens du service environnement de LTC.



Concernant les massifs et plate-bandes, espaces non herbeux qui nécessitent un entretien plus poussé le temps que la végétation s'y installe et les recouvre, la municipalité a préféré faire appel à une entreprise de gestion des espaces verts. Après avoir étudié plusieurs offres de services, l'ÉSAT\* Émeraude i.d. a été choisi. Le premier entretien a nécessité plus de 7 techniciens durant plusieurs jours pour un "grand nettoyage de printemps". L'entretien de ces espaces est conclu pour une année pour un coût de 4 620 € TTC. Cette solution est bien plus intéressante que de monopoliser les services techniques qui ne pourraient pas s'atteler à leurs tâches paysagères habituelles. C'est aussi un choix social, il pourra être repensé chaque année.

*ÉSAT : Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail. Structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé. Ils accueillent des personnes qui n'ont pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire.*

## EMPLOIS SAISONNIERS

Comme les autres années, le conseil municipal a décidé du recrutement d'emplois saisonniers. Trois jeunes Kénanais-es pourront travailler durant 15 jours chacun avec les services techniques. Trois périodes sont définies du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août.

## PANNEAUX SIGNALÉTIQUES

Mais où est la bibliothèque, la maison kénanaise, la salle Yves Guégan ? C'est quoi la coulée verte ? Tant de questions se posent pour celles et ceux qui ne connaissent pas Saint-Quay mais peut-être parfois aussi aux Kénanaises et Kénanais. Vous verrez bientôt fleurir des panneaux signalétiques pour la direction de nos espaces du centre bourg ainsi que des panneaux dans la Coulée verte pour expliquer les cycles de vie qui s'y passeront.

## RÈGLEMENTATIONS

### Le silence est d'or

L'arrêté préfectoral du 15 mai 2024, article 6, indique que les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, peuvent être effectués uniquement :

- du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 20h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

### Taille des haies

Les agriculteurs ont interdiction de tailler ou d'élaguer leurs haies entre le 16 mars et le 15 août cette année. Il est recommandé aux particuliers de ne pas tailler les haies pendant cette période afin de ne pas perturber les animaux les occupant. En effet, les haies forment des écosystèmes sensibles qui abritent de nombreuses espèces protégées : oiseaux, petits mammifères, insectes, reptiles et amphibiens (lézards, tritons), insectes... Une exception doit être faite pour les haies gênant le passage sur le trottoir.

### Stationnement sur les trottoirs

La municipalité rappelle qu'il est strictement interdit de stationner sur les trottoirs (sauf aux endroits indiqués), afin de ne pas perturber la circulation sécurisée des piétons et des personnes à mobilité réduite, et de permettre leur entretien par les services techniques.

## TRANSPORTS EN COMMUN - Ce service est financé par LTC et la municipalité.

### Macareux

Cette ligne de bus relie les communes de Louannec, St-Quay-Perros, Perros-Guirec et Trégastel et compte une trentaine d'arrêts. Elle est gratuite en hiver (jusqu'au 4 juillet 2025).

En juillet/août, la navette est payante mais elle circule plus. Un moyen simple pour faire une belle randonnée sur notre côte sans prendre la voiture ni faire d'aller-retour !



### Nouvelle navette Fou de Bassan vers Trévou-Tréguignec

À la demande des communes concernées, LTC met en place une nouvelle navette complémentaire à celle du Macareux.

Le Fou de Bassan sera mis en service à partir du 5 juillet en mode expérimental pour 2 mois. Elle partira de Saint-Quay-Perros (Kerliviec) jusqu'à Trévou-Tréguignec (Royau), passera par les bourgs de St-Quay-Perros, Louannec, Kermaria-Sulard, Trélévern et Trévou. Il est prévu un cadencement toutes les heures dans chaque sens entre 10h et 19h.

### TILT

La ligne E du TILT relie Lannion à Trégastel en passant notamment par le centre de Perros-Guirec. Selon la saison, les horaires peuvent être modifiés.



À noter, la nouvelle offre E-PRO dessert le quartier de Kerabram, avec l'ajout de l'arrêt «collège des 7 îles» à Perros-Guirec et des correspondances optimisées avec les lignes urbaines de Lannion à l'arrêt IUT.

> Les bus et navettes sont géolocalisés en temps réel sur l'application Pysae et les achats de tickets peuvent se faire via l'application e-ticket TILT ou par SMS. Le tarif plein est de 1,40 € (sauf période de gratuité du Macareux), la gratuité est accordée l'hiver pour le Macareux, et sur toutes les lignes toute l'année pour les élèves en possession de leur carte de transport scolaire.



➔ Pour les horaires et les itinéraires complets, ainsi que des renseignements sur les services de transports à la demande ou de transports scolaires, voir en mairie ou sur le site de LTC : <https://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements.html>

## ZOOM sur ...

### PORTES OUVERTES VALORYS



Samedi 14 juin 2025 de 14h à 18h et dimanche 15 juin 2025 de 10h à 18h, vous pourrez découvrir le site de Valorys de Pluzunet avec deux circuits de visite dédiés (dont un pour les personnes à mobilité réduite) pour observer

le parcours de vos déchets (poubelle jaune et poubelle noire) et les métiers associés. Sur ces deux jours, de nombreuses animations seront organisées : des spectacles, des ateliers, des expositions et bien d'autres surprises.

- ➔ Restauration et buvette sur place.
- ➔ Tombola gratuite avec de nombreux lots à gagner.

## TAXE DE SÉJOUR POUR LES LOGEMENTS TOURISTIQUES

Vous exploitez un hébergement proposé à la location touristique à Saint-Quay-Perros ? Votre activité est soumise à la collecte, la déclaration et au reversement de la taxe de séjour, que vous soyez professionnel (hôtel, résidence, meublé, chambre d'hôtes...) ou particulier louant tout ou partie de votre habitation personnelle ou un autre bien (meublé ou chambre d'hôtes).

Cette taxe est économiquement neutre pour les hébergeurs qui l'ajoutent au montant de leur facture et la reversent périodiquement à Lannion-Trégor Communauté. Elle permet de financer des actions menées par l'Office de Tourisme Communautaire, et de proposer une tarification homogène sur l'ensemble du territoire, gommant ainsi les distorsions de concurrence entre communes voisines. Cette taxe est collectée par l'ensemble des hébergeurs touristiques auprès de toute personne qui séjourne une nuit au moins à titre onéreux sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, et qui n'est pas domiciliée dans l'une de ses communes et n'y possède pas non plus une résidence à raison de laquelle elle est passible de la taxe d'habitation.

En tant que loueur, vous avez l'obligation d'afficher les tarifs de la taxe de séjour et de la faire figurer sur la facture remise au client, distinctement de vos propres prestations. Puis vous devrez déclarer tous les 4 mois le nombre de nuitées effectuées dans votre établissement et reverser cette taxe.

À noter : par délibération en date du 24 juin 2024, le conseil départemental a institué une taxe additionnelle de 10% sur la taxe de séjour, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

➔ Toutes les infos, le simulateur et la télédéclaration sur : [taxedesejour.lannion-tregor.com](http://taxedesejour.lannion-tregor.com)

## ITINÉRAIRE CYCLABLE LANNION - PERROS-GUIREC

Suite au courrier que le vice-président aux infrastructures du conseil départemental a envoyé aux 4 communes concernées, le maire de Saint-Quay-Perros a souhaité rencontrer les associations d'usagers. Il était accompagné de la vice-présidente aux mobilités de LTC, Trégor bicyclette et le comité de défense de la RD 788 ont ainsi été reçus en mairie. Ce fut l'occasion pour les élus de proposer une solution alternative à l'utilisation d'une voie dédiée aux cycles sur les tronçons en 4 voies de la RD. Cette proposition fut acceptée par les représentants des associations, mais le problème des traversées et de leur sécurité reste entier, surtout à Ker Noël.

### Les solutions cyclables

L'aménagement de la parcelle face à Pôle publicité Armor (PPA) permet de programmer une piste cyclable ajoutée au projet après négociations avec l'aménageur dans l'emprise du terrain. Cette voie cyclable constitue une parcelle cadastrale à part entière cédée à la commune. Cette solution permet de relier Perros à Ker Noël par voies sécurisées pour les cyclistes et piétons, en utilisant le centre bourg, puis le tunnel pour ensuite longer la RD par des contre-allées cyclables ou partagées.

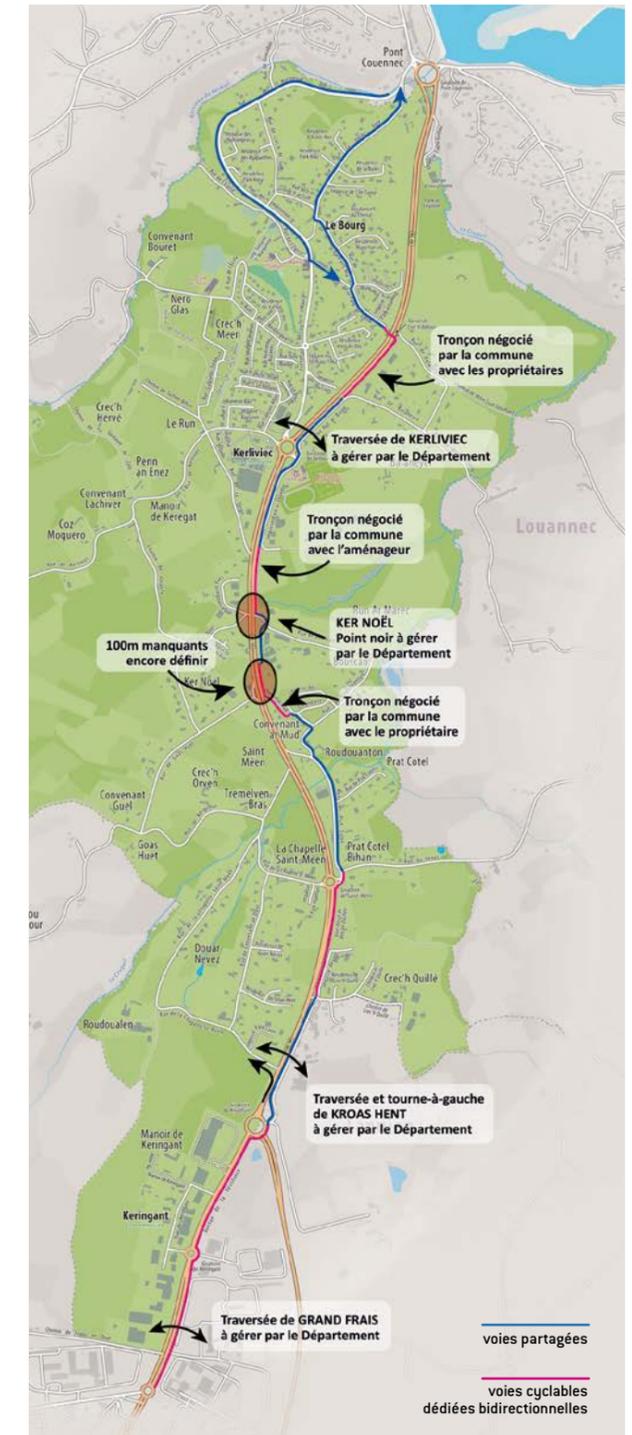
Le même principe est envisagé après Ker Noël, vers Lannion en restant sur le côté est. Il ne reste que 150 mètres pour que la continuité soit établie, afin de relier la zone Paul au chemin Ar Mud récemment acquis par la municipalité. Les cyclistes peuvent ensuite utiliser la rue de Prat Cotel pour finir sur la voie douce de Crec'h Quillé. Cependant il reste des points noirs, voire dangereux.

### Les points noirs : traversées et tourne-à-gauche

Les traversées cyclistes et piétonnes pour rejoindre la partie ouest de la RD sont à traiter avec (ou par) le Département. Ces points seront l'objet principal du courrier de réponse du maire de Saint-Quay-Perros au vice-président du conseil départemental. À savoir :

- La traversée de Kerliviec, pour rejoindre le bourg et la zone d'Intermarché-But : la proposition est inchangée, réduction des voies et îlot de refuge en milieu de RD,
- La traversée de Ker Noël, pour les cycles et piétons, pour rejoindre l'arrêt de bus et surtout pour les traversées et entrées sur la RD des véhicules (dont véhicules sortants des chantiers navals) : la proposition est encore toujours la même, un giratoire qui a donné satisfaction lors de l'expérimentation. Le coût de ce giratoire freine l'engagement du Département actuellement,
- La traversée et le tourne à gauche de Croas Hent : les élus ont reçu le collectif d'habitants qui a fait une proposition de tourne-à-gauche sécurisé avec une traversée piétonne en 2 temps avec îlot central. Cette proposition (déjà discutée au comité de pilotage sur la RD en 2024) avait fait débat sur la traversée piétonne sécurisée. Les élus soutiennent le collectif et appuient cette demande auprès du Département,
- La traversée au niveau de Grand Frais : la voie cyclable bidirectionnelle programmée côté est, sur l'emprise communale de Lannion entre le Cruguil et l'IUT, passe côté ouest après Grand-Frais. Un aménagement est donc demandé au Département à cet endroit.

À toutes ces conditions, la 4 voies pourrait être conservée (sauf sur un court tronçon avant et après Ker Noël) et les mobilités douces longitudinales et traversantes seraient sécurisées. Les 4 communes et LTC sont en accord sur ces points et ont coordonné leur réponse.





Demandez le programme !  
Retrouvez chaque semaine  
l'agenda des animations



## L'Office de Tourisme, c'est

- des visites guidées pour petits & grands,
- un service billetterie,
- la location de Velek'tro,
- de la boutique & des idées cadeaux,
- des guides de randonnée ...

**L'OFFICE DE TOURISME  
À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS :**

Bureau de Lannion - 2 Quai de Viarmes

www.bretagne-cotedegranitrose.com - 02 96 05 60 70

BRETAGNE  
CÔTE  
DE GRANIT  
ROSE  
TOURISME

Les 4 vandrouilleurs - Eor Glaz Studio - OT CGR

## MARCHE AUDAX

Pour la deuxième année consécutive, l'association Rando Trégor, conjointement avec le comité de la Fédération française de randonnée 22, a organisé une marche Audax au départ de Saint-Quay-Perros. Elle a eu lieu le dimanche 9 mars.

La marche Audax est une marche d'endurance à une allure imposée de 6 km/h. La philosophie est « On part ensemble et on arrive ensemble ». 85 marcheurs venus des quatre départements bretons ont participé à ce challenge, 58 marcheurs ont parcouru



50 km et 27 marcheurs ont parcouru 25 km. L'accueil avait lieu dès 7 h du matin à la salle Yves Guégan.

L'organisation de la journée a eu lieu comme suit :

- Une boucle de 25 km en direction de Louannec, Trélévern, Trévou, Camlez, Kermaria, avec un départ à 7h45 précises et un retour à 12h15 à la salle Yves Guégan, intégrant 2 temps de pause de 10 min.
- Un temps de repas d'une heure à la salle Yves Guégan
- Une boucle de 25 km en direction de Perros-Guirec longeant le port, Trestrignel, Trestraou, Ploumanac'h, le parc des statues, le Rendreux, Kernivinen, avec un départ à 13h15 et un retour à 17h45, intégrant aussi 2 temps de pause de 10 min.

Les marcheurs ont pu apprécier la beauté des paysages malgré une météo moyenne surtout l'après-midi. La journée s'est déroulée dans la convivialité et la bonne humeur. Cette réussite tient beaucoup aux 30 bénévoles qui se sont trouvés aux côtés des marcheurs soit pour la sécurité, les ravitaillements, le repas, les inscriptions ou la remise des brevets Audax. Parmi les Kénaçais, 5 personnes étaient bénévoles et 2 marcheur·euses ont participé aux épreuves de 25 et 50 km.

## UN SIÈCLE DANS LEUR TÊTE



*Que se passe-t-il dans la tête de ces huit hommes et femmes centenaires qui ont imprimé leurs souvenirs d'enfance dans les sombres moments d'un siècle sanguinaire ? Est-on certain qu'il n'en reste que le pire ? Cette génération qui nous transmet une mémoire parcelle mais toujours vive et sincère, nous a fait traverser son XX<sup>e</sup> siècle à elle, et nous le raconte de manière personnelle, très personnelle parfois...*

En supplément de la programmation de la Maison kénaçaise le 23 mai, la municipalité a souhaité projeter le film documentaire du réalisateur et journaliste Jean-Michel Djian: "Un siècle dans leur tête" de 2019. Jean Michel Djian a fait le déplacement pour présenter son film et échanger avec le public venu nombreux. Étudiants de l'IUT, de l'INSEAC et des lycées voisins ont pu échanger avec les aînés kénaçais et celles et ceux venus des résidences Domitys et Jardins d'Arcadie sollicités pour l'occasion. L'association Solitrégor avait lancé sa campagne de transport solidaire pour l'occasion.

## CÉRÉMONIE DU 19 MARS

Ce 19 mars a été l'occasion de se réunir pour commémorer ce 63<sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie et d'honorer nos soldats morts pour la France.

Après la montée des couleurs, un message a été lu par Christian le Guillouzer, vice-président du comité de Lannion de la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie), et responsable de Saint-Quay-Perros. Il a été suivi du message de madame la ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, lu par monsieur le maire, Olivier Houzet. Puis, un dépôt de gerbe a eu lieu devant la stèle, et le salut des drapeaux suivi de la Marseillaise.

Une vingtaine de Kénaçais a assisté à cette cérémonie, suivie d'un pot offert par le conseil municipal.



## CÉRÉMONIE DU 27 MAI

La stèle des résistants de Saint-Quay-Perros est inaugurée à l'occasion de la commémoration nationale des résistants le 27 mai. Située à Conventant Bouret, les élèves de l'école, accompagnés de leurs enseignantes, ont pu se rendre à la commémoration par la rue de Kertanguy sécurisée pour l'occasion.

Cette stèle est érigée en mémoire aux résistants, martyrs kénanais et particulièrement Jean Le Lannou, Yves Le Champion, Albert Le Roy et André Ropars.

Après le traditionnel protocole et le discours du maire, nous avons pu écouter le discours de Christophe Kergoat, délégué départemental du Souvenir français. Enfin, l'histoire de ces 4 résistants kénanais, tombés alors qu'ils étaient actifs au sein de la compagnie Gabriel Peri, du Marquis de Coat Gourhant (situés en Trégor) et du front de Lorient, rédigée par Roland Geffroy, chercheur historien pour l'occasion, nous a été racontée. Après le dépôt de gerbes, les discussions ont suivi autour du verre de l'amitié.

👉 Voir dossier page 48

## DES COMPOSTEURS PARTAGÉS INSTALLÉS PLACE VALÉRIE MASSON-DELMOTTE

La mairie et la Maison kénanaise ont récemment fait installer des composteurs partagés aux abords de la place Valérie Masson-Delmotte.



Cette démarche s'inscrit dans une volonté commune de réduction des déchets organiques et de valorisation locale des biodéchets. Le compost ainsi produit servira à enrichir naturellement les espaces verts ou plantations environnantes. Pour maîtriser leurs apports, l'accès à ces composteurs est réservé aux agents municipaux et aux usagers du tiers-lieu, dans un cadre collectif et encadré. Des bio-seaux et des consignes d'utilisation ont été remis aux utilisateurs, et un accompagnement technique est assuré par LTC pour garantir un compost de qualité. Des affichages pédagogiques seront également présents sur place.

Pour le compostage des particuliers, LTC propose des composteurs à prix réduits sur son site ([voir.lannion-tregor.com/fr/dechets/les-biodechets/le-compostage-a-la-maison.html](http://voir.lannion-tregor.com/fr/dechets/les-biodechets/le-compostage-a-la-maison.html)). Une autre démarche sera également menée avec LTC pour le compostage des déchets organiques générés par la cantine.



## PIÉGEAGE DES FRELONS

**Jeudi 20 mars à 18h, une vingtaine de piégeurs de la commune se sont réunis salle Badinter à la mairie, pour récupérer leurs pièges ainsi que les nouveaux documents pour être fin prêts pour cette campagne 2025.**

Jean-Pierre Klimm, référent du Groupement de défense sanitaire des abeilles des Côtes d'Armor (GDSA 22), a rappelé à l'assemblée les recommandations, les préconisations pour une bonne stratégie de lutte contre l'infestation du frelon asiatique.

Il a également proposé en complément des dosettes d'utiliser un mélange maison, composé de 40% de bière brune, 40% de vin rouge et 20% de sirop de fruit rouge.



**43 piégeurs et 52 pièges distribués, fin prêts pour cette campagne 2025**

Durant quelques jours, le référent de la commune attendait le feu vert du GDSA 22, pour transmettre aux piégeurs kénanais le message du top départ de la campagne.

Il est arrivé le mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 et ce ne fut pas un poison d'avril. C'est donc parti pour quelques semaines, en espérant que la campagne soit plus efficace que l'année dernière.



Bonne campagne et merci aux piégeurs kénanais pour leur engagement dans la lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes !

## TUBULUS, UN SPECTACLE VISUEL ET SONORE

Le musicien et compositeur Philippe Ollivier est habituellement installé au Logelloù à Penvénan. Mais fin mars, il s'est installé en résidence d'artiste pour une semaine, à la salle Jean-Baptiste Jacob, avant de partir en tournée avec son spectacle Tubulus. L'idée centrale du spectacle est de proposer au très jeune public une connexion entre le son, la lumière et le mouvement, en créant un bain visuel et sonore.



Le spectacle a été joué devant les classes de maternelle de l'école le vendredi 28 mars. Philippe Ollivier, accompagné de Camille Simon, a mis tout son savoir-faire au service du spectacle en mettant en œuvre plus de dix haut-parleurs, répartis autour et au-dessus du public, et des lumières, tout en jouant du bandonéon et en proposant des bruitages. Les adultes ont aussi été invités à venir découvrir l'installation le soir dès 17h.

## GOÛTER DES AÎNÉ·ES

Cette année, Marie Keromen était l'invitée d'honneur du goûter de printemps proposé par la commune de Saint-Quay-Perros aux aînés et aînées kénanais. Centenaire (comme notre doyenne), elle est citoyenne d'honneur à vie de la commune depuis son départ à la retraite comme cantinière de l'école. Ce fut l'occasion de retrouver ses anciens collègues, anciennes amies, conseillères et conseillers municipaux de l'époque.



## OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances ; les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage, ...). Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, vous devez remplir le formulaire disponible en mairie et vous rendre muni de celui-ci à la gendarmerie de Perros-Guirec, ou remplir le formulaire en ligne (en se connectant via France Connect) : [service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241](http://service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241)

L'opération tranquillité vacances doit être demandée 48h avant votre départ au minimum. En cas de vacances interrompues, prévenez le commissariat ou la brigade de gendarmerie de votre retour.

## NOS ROUTES NE SONT PAS DES POUBELLES !

La problématique des déchets jetés sur les bords de routes n'est pas une nouveauté, mais ces derniers mois, certains ont remarqué une très forte augmentation de ces incivilités, sans arriver à identifier le public qui jette ces déchets sur les bords de routes. Sont aussi en cause, notamment autour des déchèteries, certains camions, négligents, qui ne ferment pas correctement leurs bennes.



Certaines communes ont ainsi disposé des panneaux rappelant la règle et la contravention de 4<sup>ème</sup> classe associée à ces dépôts (jusqu'à 750 €). Les services du Département, eux, passent désormais jusqu'à 25% de leur temps à ramasser des déchets, ce qui est une vraie perte de temps.

Sur Saint-Quay-Perros, le collectif des petits ramasseurs œuvre chaque dernier dimanche du mois pour débarrasser nos routes de ces déchets. Vous avez envie d'aider notre planète, protéger l'environnement, tout en découvrant de nouveaux lieux et en rencontrant d'autres Kénanais-es ?

Rejoignez-les pour une petite balade dans la bonne humeur, munis d'un gilet jaune et de gants. L'inscription est nécessaire pour les nouveaux, pour des raisons d'assurance.

👉 Contact : [lespetitsramasseurs@gmail.com](mailto:lespetitsramasseurs@gmail.com)

# Renaturation du ruisseau de la Coulée verte

Ce sujet programmé depuis le début du mandat a donné lieu à plusieurs consultations, co-constructions et études globales puis détaillées. Le sujet a d'ailleurs déjà été traité dans le Vivre à Saint-Quay n°162 de mai 2022, à l'époque du plan-guide sur l'aménagement du centre-bourg et de ses environs, puis dans le Vivre à Saint-Quay n°169 de juin 2024. La renaturation du ruisseau et les aménagements de la coulée verte étaient estimés par le prestataire missionné à plus de 700 000 €. Cet aménagement était donc conditionné aux différentes aides de l'État.

Dans un second temps, la municipalité a répondu à un appel à projet de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour réaliser une étude plus détaillée, financée à 80% par l'Agence de l'eau. Le groupement d'étude a alors produit un projet détaillé estimé à 480 000 €, qui a été présenté aux citoyens lors de réunions publiques et modifié pour répondre à quelques inquiétudes. Le projet définitif global est estimé actuellement à 410 000 €.

Les financements de l'Agence de l'eau et de l'État via le Fonds vert ne couvrant qu'une partie du projet, l'équipe municipale chargée du dossier a demandé au prestataire de proposer un projet par tranches, dont la tranche ferme (celle qui sera réalisée cet été) recouvre tous les points financés.

**Le projet est découpé en 4 tranches :**

**Une tranche ferme** pour moins de 200 000 € HT : débusage et formation d'un lit mineur et majeur pour le ruisseau, désimperméabilisation, fermeture de la

rue du Vallon, création d'une voie champêtre de la rue des Écoles vers la cantine, traversée du ruisseau à différents niveaux et sous différentes formes (pontons, pas japonais, pont), retrait du terrain de tennis, terrassement, végétalisation de la frange contiguë à la résidence du Vallon, réalisation d'un cheminement doux depuis le city stade vers le cimetière des Fontaines... Les jeux pour enfants ne sont pas déplacés, aucun arbre n'est abattu. Cette tranche est subventionnée à 80%, soit 179 232 €. En 2024, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a déjà versé 48 306 €. Dès la fin des travaux, nous pourrions recevoir 48 306 € de l'Agence de l'eau et 82 620 € du Fonds vert.

**Trois autres tranches conditionnelles**, non subventionnées pourront être réalisées ultérieurement :

- la partie amont avec un cheminement adapté aux bords de ruisseaux (copeaux et platelages) pour remonter vers le square du 19 mars,

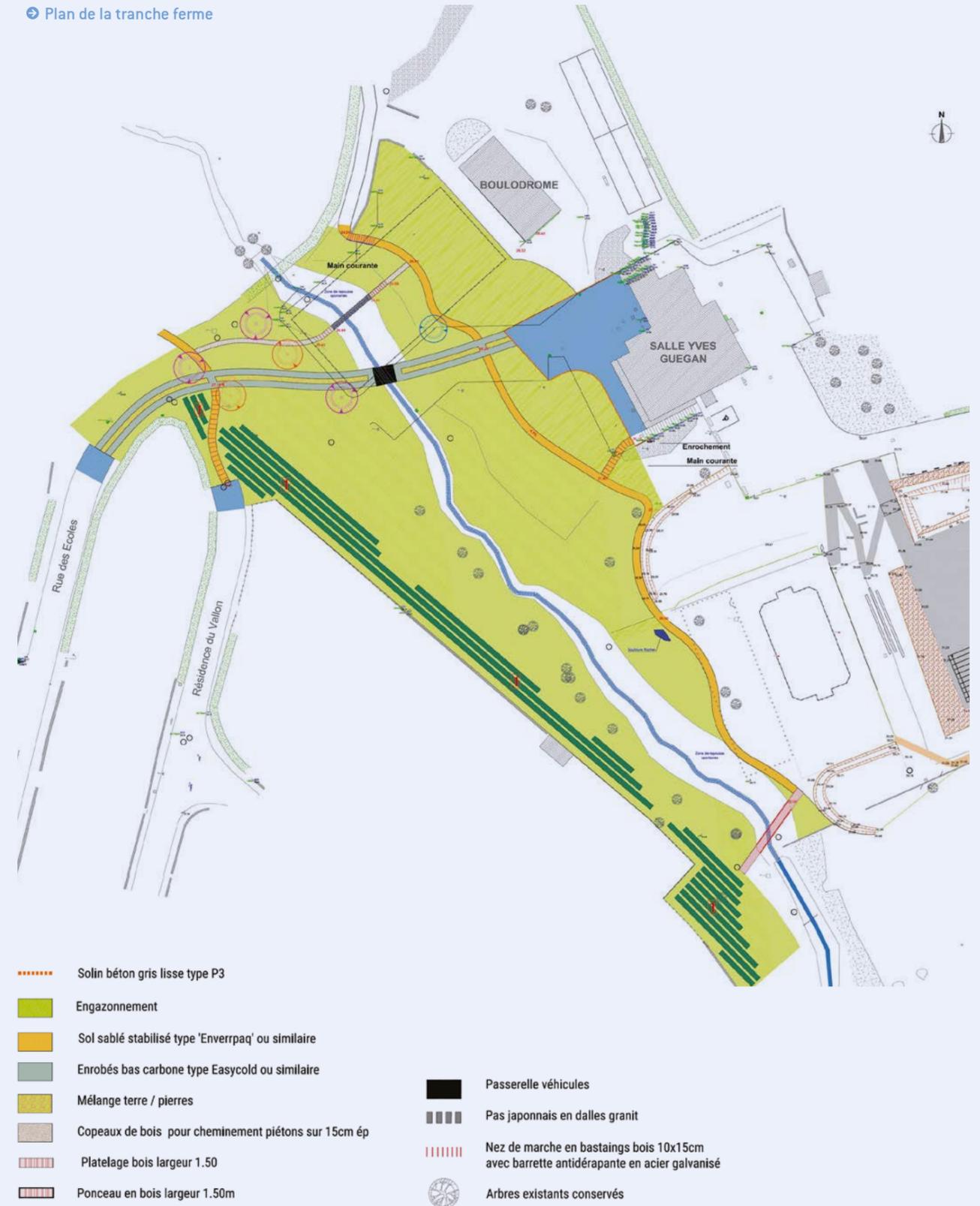
- la partie aval qui comporte un stationnement proche du boulodrome couvert et un aménagement paysagé devant la cantine et autour du boulodrome,
- les alentours du city stade, aménagements des jardins de pluie et déplacement de l'espace de jeux, plus proche de la salle Yves Guégan.

Certaines tranches conditionnelles seront donc réalisées pour respecter l'obligation d'autofinancement à 20%.

Pour des raisons légales de droit d'intervention sur les cours d'eau (même mineurs), les travaux concernant le ruisseau doivent être terminés avant novembre, ils seront donc entamés dès cet été.

Le terrain de tennis va être déplacé vers l'école pour créer un plateau sportif accessible depuis la cour. Les études avec le CAUE sont en cours pour trouver le meilleur emplacement. Des demandes de devis ont été lancées, et les aides de la CAF et l'ANS sont à l'étude.

Plan de la tranche ferme





## SÉANCES DE RELAXATION ET DE YOGA

**Des séances de danse expressive (en lien avec un travail sur les émotions) et de relaxation ont été proposées aux élèves de TPS/PS/MS par Lise Le Bellu (professeure de danse).** Les interventions ont eu lieu les vendredis entre le 10 et le 31 janvier et se poursuivent en classe. Une initiation au yoga a aussi été proposée aux élèves de GS au CM2 (séances le lundi). C'est Anne Le Guellec qui est intervenue dans les 3 classes. Elle a fait pratiquer aux enfants des exercices simples de relaxation, de respiration et leur a appris différentes postures permettant de gérer des situations de stress et de retour au calme.

## MISE EN PLACE D'ATELIERS DE PHILOSOPHIE

**Cette année encore, des ateliers de philosophie ont été mis en place à l'école. Ils ont concerné les élèves de GS au CM2 pour ce qui est de l'intervention de M<sup>me</sup> Le Chaffotec, de l'association SEVE.** Les séances ont eu lieu le jeudi, du 9 janvier au 27 mars. La classe de GS/CP a bénéficié de 10 séances, les CE1/CE2 de 5 et les CM1/CM2 de 7. En maternelle, ces ateliers ont été mis en œuvre par Anne Collet avec ses élèves de moyenne section. Durant ces ateliers, les compétences travaillées en priorité sont la prise de parole en groupe, les échanges et l'argumentation des idées émises. Les thèmes sont choisis par les enseignantes. Actuellement, le tournage d'un film est en cours de réalisation afin de présenter ces ateliers, principalement sur le site de TV Trégor.



## CARNAVAL À L'ÉCOLE

**L'école a organisé cette année, avec le soutien de l'Amicale laïque kénanaise, un carnaval sur le temps scolaire. Il a eu lieu le 4 avril 2025 au matin.**



Le défilé a animé les rues de Saint Quay-Perros, autour du bourg, dans une ambiance joyeuse et colorée. Princesses, chevaliers, marins, coccinelles, pirates, ninjas et bien d'autres personnages ont égayé le cortège. Les enfants, ravis et fiers, tout sourire, ont défilé avec entrain, saluant les habitants à leurs fenêtres ou venus les applaudir au bord des trottoirs. La matinée s'est conclue par une collation conviviale, offerte par l'Amicale, permettant à tous de se retrouver dans la bonne humeur.

## PRIX DES INCORRUPTIBLES

**Le vote pour choisir les ouvrages préférés des enfants a eu lieu le 31 mars 2025.**

Passage par l'isoloir, vote à l'urne, signature... comme de vrais électeurs ! Le choix de l'ensemble des classes sera bientôt connu. Nous verrons alors s'il correspond au vote des écoliers kénanais.



## UN POSTE SUPPLÉMENTAIRE À LA RENTRÉE 2025

**De plus, au vu des effectifs qui ne font que remonter depuis le début du mandat, un nouveau poste va être créé.** En effet, grâce à un projet pédagogique innovant, intégrant l'anglais renforcé et la philosophie dans un projet plus global du vivre-ensemble, notre école est attractive. L'arrivée de nouveaux Kénanais en famille dans les logements libérés ou construits a conforté cette montée d'effectif. La direction académique nous accorde donc pour la rentrée 2025 un poste supplémentaire. L'école retrouve donc l'effectif pédagogique qu'elle avait en 2017. Selon l'organisation prévue, qui peut encore s'affiner, ce nouvel enseignant prendrait en charge les toutes petites et petites sections (TPS & PS).

## NOUVELLE ORGANISATION À L'ÉCOLE

**L'organisation de l'école va évoluer car l'équipe pédagogique et le nombre de classes changent.** Madame Annie Gorry, enseignante en CE, a fait valoir son droit à la retraite pour cette fin d'année scolaire. Il y aura donc un ou une nouvelle enseignant-e en CE dès la rentrée 2025. Madame Laurence Lagier, enseignante en CM a également fait valoir son droit à la retraite pour la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2025-26. Il y aura donc un ou une nouvelle enseignant-e en CM, au plus tard en janvier 2026. Madame Christelle Guégan, directrice de l'école, continuera à s'occuper des enfants de CP, mais elle change de salle pour des questions d'organisation pédagogique. Madame Anne Collet, enseignante en classe enfantine devrait s'occuper des moyennes et grandes sections (MS & GS).

## NOUVELLE ORGANISATION DANS LES SERVICES CANTINE ET MÉNAGE

**Ces changements d'organisation vont avoir aussi des conséquences sur l'organisation des services des agents communaux qui interviennent à l'école.** Il y aura besoin de moins de personnel assistant en maternelle, puisque les deux classes retrouvent des effectifs plus allégés et que les GS rejoignent les autres enfants de maternelle (ils étaient actuellement avec les CP, cela nécessitait donc un poste d'ATSEM en plus). Les élus travaillent donc à une nouvelle organisation afin de mettre davantage de personnel sur le temps de cantine, en organisant les services différemment (séparés ou décalés), mais aussi pérenniser un mi-temps actuellement comblé par intérim pour le ménage de l'école.

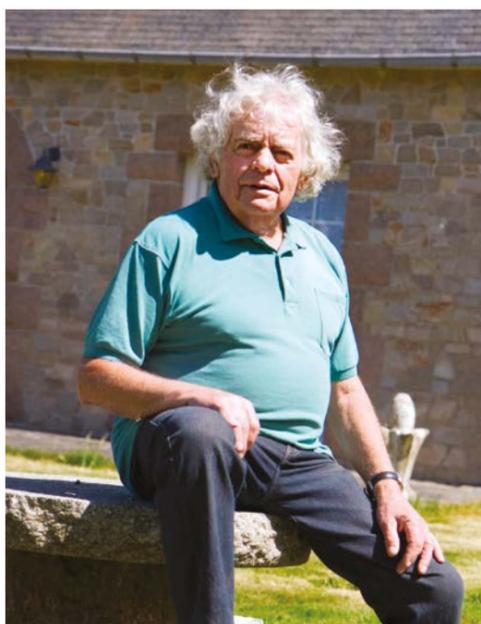
## Georges Le Men, tailleur de pierre hors pair, reconnu dans toute la Bretagne, apprécié des Kénanais...

Men ou maen signifie pierre, minéral, en breton. Comme Georges aime à le dire, "avec un nom de famille comme le mien, j'étais prédestiné certainement à cette vie autour de la pierre. J'aime les cailloux, je les ai travaillés toute ma vie et je bricole encore à l'occasion pour dépanner..."

**Georges est un enfant du pays, né à Saint-Quay-Perros, rue Park ar C'hra. Il a fait sa scolarité à l'école municipale et a grandi à Kertanguy (corps de ferme au lieu-dit du même nom, sur la rue allant vers l'école actuelle). Très jeune, après son certificat d'études, il part travailler dans les carrières de granit trégorroises. Il commence comme "mousse chez Gad" comme il dit, durant 8 à 10 ans, "l'institution" des carrières de granit rose de Perros-Guirec, où il fait ses classes. Georges y apprend le métier et entre dans cette "famille de pierre, où les gens sont des gens de franchise et de parole..." comme il aime à le rappeler.**

Il passe ainsi son CAP de tailleur de pierres et obtient la médaille d'argent à 17 ans. Une grande carrière de tailleur se présente alors à lui. Il travaille successivement dans plusieurs carrières et il décide de s'installer à Saint-Quay-Perros dans les années 80 à côté du stade, à son retour de l'armée. Il construit lui-même sa maison, toute bardée de granit évidemment ! Il se spécialise alors dans la taille des pierres funéraires et pour le bâtiment.

Après quinze ans de taille pour les carrières Ouest-Granit de Huelgoat durant lesquelles il vit sur place près de la carrière, il devient tailleur de pierre au service des monuments historiques via l'entreprise Armoricaine de Restauration et de Travaux (A.R.T) à Plélo. C'est à cette occasion que sa carrière prend un élan et son travail une renommée régionale. Les tailleurs de pierres spécialisés dans la restauration des monuments historiques sont les plus compétents et les plus reconnus de ce corps de métier. Georges



fait partie de cette prestigieuse lignée des tailleurs d'exception.

Il est ainsi intervenu sur les églises locales comme à Trégastel, à Trébeurden où il participe à la rénovation du clocher, à Grâces où l'on peut voir une gargouille qu'il a entièrement façonnée sur l'église dans le centre-bourg. Certaines gargouilles du cloître de Tréguier sont aussi de sa facture. Il intervient sur des monuments de plus grande stature tels que les abbayes de Beauport, de Laniscat et de Bon Repos, qui font partie de notre patrimoine historique. Il aime aussi rappeler qu'il a travaillé sur le parlement de Bretagne. L'apogée de son œuvre se situe sur les cathédrales. Le chantier de la cathédrale Saint-Tugdual de Tréguier, qui avait défrayé la chronique lors de la chute d'une partie de la flèche emportée par l'échafaudage lors de

la tempête de Noël 1999, Georges y était ! D'autres cathédrales telles que Saint-Corentin à Quimper, la cathédrale Saint-Paul-Aurélien et la chapelle Notre-Dame du Kreisker de Saint-Pol-de-Léon, flèche de 78m de haut, la plus haute de Bretagne selon Georges. « Quand j'ai pris ma retraite, les entreprises qui bossaient pour les monuments historiques voulaient que je monte une boîte pour travailler pour eux » plaisante Georges avec un certain pincement, peut-être même un regret...

“ Je connais un tailleur de pierre capable de faire ça... C'est Georges ! ”

Lors d'une visite de la ville patrimoniale de Tréguier, Georges nous montre toutes ses œuvres, reliefs, sculptures, pierres tombales, porches, bas reliefs... Il n'y a pas une rue de Tréguier sans une œuvre de Georges, où il aimait travailler sur les conseils d'Yvon Le Corre, artiste peintre, architecte dans l'âme, bien connu des Trégorrois.

Durant toute cette carrière prestigieuse, il garde sa vie humble de Kénanais, rend service à ses amis et voisins en intervenant à son compte sur leurs cheminées, linteaux de portes et fenêtres, voire des arches au-dessus de belles ouvertures dans les demeures les plus huppées de la côte de granit rose.



Premières années chez Gad

C'est lorsqu'un travail, un chantier s'avère compliqué, voire infaisable que l'on fait appel à Georges. Durant nos discussions, il prend plaisir à raconter comment il solutionne parfois des sujets inextricables quand "les instruits de ce monde" sont perdus dans leurs grandes théories.

Dans une des tours de la rue Renan, aux portes de Tréguier, emblématiques du patrimoine de la ville, une voûte s'effondre, personne ne voulait y travailler à cause du risque que le bâtiment classé, fragile et très haut, ne s'effondre en entier. Yvon Le Corre intervient ! "Je connais un tailleur de pierre capable de faire ça... C'est Georges !" Avec ses compagnons, il prend le chantier en main. C'est lui qui a taillé puis installé les pièces de cette voûte. Autre anecdote, la propriétaire de la maison entre les

rochers, à Plougrescant, va voir les pompes funèbres : son caveau familial est dans le cimetière historique de Tréguier derrière la Cathédrale. Les couronnes des croix, en kersantite (nommée pierre de Kersanton par les tailleurs), sont tombées ! Personne ne veut réparer... Elle passe voir Yvon Le Corre, qui lui répond "je connais un seul gars capable de vous faire ça !".

C'est parce que Georges est un tailleur de pierre talentueux qu'il est reconnu, mais c'est surtout parce qu'il a su rester simple et sincère, "un homme de parole" et qu'il est toujours prêt à rendre service, qu'il est apprécié. Il fait ainsi partie des "personnages" de Saint-Quay-Perros.

C'est pour ces raisons que le maire Roland Geffroy et son adjoint Christian Le Guillouzer ont fait appel à lui pour la réalisation de la stèle du square du 19 mars, proche de l'entrée du bourg, en 2010. Et c'est aussi pour cela que le maire actuel, Olivier Houzet, et son délégué à la mémoire et aux commémorations Michel Benoit, l'ont sollicité pour la stèle en mémoire des résistants située à Convent Bouret, inaugurée ce 27 mai 2025.

Le dernier sujet que nous avons abordé ensemble est la croix monolithe du XVII<sup>e</sup>, déplacée au cimetière du presbytère lors de travaux de voirie. Son granit est dégradé. Plusieurs fois recollée, elle aura bien besoin des mains et des conseils de Georges Le Men, pour retrouver sa stature tout en gardant sa valeur originale. Georges ne signe pas ses œuvres, il n'a pas cette prétention. Alors il faut bien que nous lui rendions hommage, aujourd'hui, alors qu'il est encore bien vivant (et bon vivant) et toujours aussi talentueux !



Tour de fenêtre de manoir

📌 **Rappel** : les séances du conseil municipal sont publiques et chacun peut librement y assister. Les comptes rendus complets des délibérations sont disponibles en mairie ou sur le site Internet (<https://mairie-saintquayperros.fr/accueil/vie-municipale/?el=comptes-rendus>) dès qu'ils ont été approuvés, en général lors du conseil municipal suivant. Afin de rendre plus accessible nos compte-rendus à toutes et tous, ceux-ci ont été résumés pour le magazine communal.

## Synthèse du conseil municipal du 26 sept. 2024

### • Occupation de la salle Yves Guégan par l'association Club Cœur et Santé

Avec trois voix contre en raison du tarif jugé trop faible (Josiane Réguer, Gisèle Le Guillouzer et Michel Benoit), le conseil municipal autorise l'association « club cœur et santé » à occuper la salle Yves Guégan les lundis de 15h à 16h15 et fixe le tarif de cette occupation à 500 euros pour l'ensemble de la période, du 16 septembre 2024 au 30 juin 2025.

### • Étude surveillée à l'école Albert Jacquard

Le conseil municipal renouvelle pour l'année scolaire 2024/2025 l'activité accessoire d'étude surveillée à l'école Albert Jacquard, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 17h à 18h.

### • Convention pour l'activité d'Arts Plastiques

Le conseil municipal décide de renouveler l'activité d'Arts Plastiques pour l'année scolaire 2024/2025. Les ateliers auront lieu le jeudi de 16h35 à 17h45 dans la salle bleue.

Le tarif pour les familles est fixé suivant la tarification sociale suivante :

- 155 € à l'année si le QF > 1000
- 105 € à l'année si 700 < QF < 1000
- 55 € à l'année si QF < 700.

### • Conseil en Energie Partagé

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé avec Lannion-Trégor Communauté. Cette convention va permettre à LTC de réaliser notamment un bilan énergétique de la commune et d'accompagner les élus sur le projet « ORECA » du SDE22.

### • Demande de subvention Fonds Vert

Avec trois abstentions (Josiane Réguer, Gisèle Le Guillouzer et Michel Benoit), le conseil municipal autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert « Renaturation des villes et des villages » pour le projet de restauration d'un cours d'eau de centre-bourg au sein d'une coulée verte et valide le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	taux
Renaturation de la coulée verte	402 000 €	AELB	96 612 €	24%
		Fonds Vert	134 737 €	34%
		Fonds propres	170 653 €	42%
<b>TOTAL</b>	<b>402 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>402 000 €</b>	<b>100 %</b>

### • Demande de subvention Région Bretagne

Le conseil municipal autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Bretagne dans le cadre de l'appel à projet « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » pour la phase 2 du projet de construction de la Maison kénanaise, de la halle couverte et de la place et valide le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Type de dépense	Montant	Financeur	Montant	Taux
Aménagement intérieur maison associative et construction halle	334 960 €	Région – Bien vivre partout en Bretagne <b>(sollicitée)</b>	50 276 €	7 %
Aménagement extérieurs	365 653 €	Etat – DETR <b>(accordée)</b>	189 250 €	26 %
Cuve enterrée	15 000 €	Agence de l'eau Loire Bretagne <b>(accordée)</b>	217 000 €	30 %
		Département contrat de territoire <b>(accordée)</b>	50 000 €	7 %
		Autofinancement	209 087 €	30 %
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>715 613 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>715 613 €</b>	<b>100 %</b>

### • Equipement de la salle Jean-Baptiste Jacob

Les deux propositions suivantes ont été validées pour équiper la salle Jean-Baptiste Jacob :

- SEDI pour l'achat de 100 chaises plastiques confortables, un diable chaises empilables (offert) et 5 tables pliables utilisables en extérieur. Montant du devis : 4 894 H.T. soit 5 872 T.T.C.
- BRS pour l'achat de 9 tables L 180 x P 80 et 4 tables L 120 x P 80 pour un montant total de 4 660 € H.T. soit 5 660 € T.T.C.

### • Inauguration du 9 novembre 2024

L'inauguration du nouvel espace de la Maison kénanaise sera inauguré le 9 novembre 2024. Les interventions programmées sont :

- Monsieur Julian PERDRIGEAT délégué général de la Fabrique des transitions : conférences sur les transitions.
- Madame Valérie MASSON-DELMOTTE, discours d'inauguration, conférence sur les changements climatiques.
- Madame Clarisse LAVANANT, intervention, remerciements.

### • Voirie communale

Les rues de Balaney, Park ar C'hra, Crec'h ar Goff, l'impasse du Chenal et la résidence du Vallon ont fait l'objet d'une campagne de point-à-temps au printemps 2024. L'impasse du Liors et la rue de Kerliviec sont programmées pour l'automne.

Des demandes de devis ont été sollicités pour la réfection des routes de Traou Guirec et de l'impasse du Liors.

Une rénovation de la rue de l'Eglise est également programmée et prévoit l'instauration d'un sens unique sur toute la longueur, la création de places de parking perméables et PMR.

### • Expérimentation avenue de la Mairie

Une expérimentation va être menée avenue de la mairie pour réduire la vitesse des véhicules et sécuriser les cyclistes :

> Du bar des sports à Pors-Ty-Olu :

- Dans le sens de la descente, les véhicules sont orientés à droite du square du 19 mars en sens unique jusqu'au giratoire de Pors-Ty-Olu, ils passeront sur la contre-allée. Un céder-le-passage est installé à l'impasse du Liors. Cet aménagement crée 6 places de stationnement supplémentaires et 8 places supplémentaires rue de Kertanguy.

- Dans le sens de la montée les véhicules seront en sens unique sur la voie de gauche, la voie de droite étant transformée en stationnement, ils retrouvent leur voie au niveau du monument commémoratif du 19 mars. Les cyclistes ont une partie de la voie dédiée.

> Entre Pors-Ty-Olu et la mairie :

- 2 chicanes-écluses obligent les véhicules à céder le passage aux véhicules en face. Ces chicanes sont matérialisées par des vasques fleuries. Les cyclistes peuvent passer entre la vasque et le trottoir sans faire de chicane.

- Enfin des emplacements de stationnement sont formalisés le long de la contre-allée avenue de la mairie et sur la rue de Kertanguy vers l'école.

Cette expérimentation durera 1 an à partir de la mi-octobre 2024. La commune installe des radars pédagogiques qui comptent les véhicules pour étudier l'évolution du trafic. Des modifications pourront être effectuées après avoir rencontré les riverains début 2025.

### • Pors-Ty-Olu, aménagements routiers

Lors des rencontres avec les riverains de Pors-Ty-Olu sur l'installation des deux maisonnettes construites par ATIHR pour Habitat-Jeunes, certains habitants ont fait remarquer des problématiques de vitesses et d'incivilités routières dans le quartier. Afin de casser la vitesse, les élus ont installé un STOP au premier croisement à l'entrée de la résidence. Cette installation provisoire permet de vérifier l'efficacité et d'appréhender des contraintes que nous n'aurions pas envisagées. Ce fut le cas pour les quelques propriétaires qui ne peuvent plus stationner à proximité de leur logement aux alentours du STOP. De plus, le stop n'est respecté par personne, ni ceux qui l'ont demandé, ni ceux qui n'en voulaient pas. Les élus vont revoir l'organisation de cette expérimentation afin de mieux formaliser les emplacements de stationnement. La mise en place de chicanes écluses comprenant des stationnements semble être une bonne solution et permettrait de maintenir le stop.

### • Stationnement salle Yves Guégan

Afin d'organiser et de rationaliser le stationnement aux abords de la salle Yves Guégan et de l'église, les emplacements vont être matérialisés au sol. L'idée est de pouvoir stationner un maximum de véhicules les jours d'affluence tout en permettant des manœuvres confortables.

### • Vente du terrain au 6 avenue de la Mairie

Le conseil municipal autorise la vente du terrain communal situé au 6 avenue de la Mairie en St-Quay-Perros, cadastré BB280, au prix de 120 000 € à la société Coopalis qui prévoit la construction de 2 bâtiments collectifs en R+1 + comble de 12 logements chacun avec aménagements extérieurs et 32 places de parking.

### • Soutien aux projets de production de logements sociaux

Gaëlle URVOAS informe l'assemblée que le projet de construction de quatre logements sociaux par la Société La Rance dans le lotissement Crec'h Min 1 présente un déficit de 100 000 €. Pour résorber ce déficit, il est demandé à la Commune de Saint-Quay-Perros de s'engager conjointement avec Lannion-Trégor Communauté sur la répartition du déficit d'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas financer le déficit et demande à la Rance de retravailler son projet afin de présenter une opération à l'équilibre.

### • Point d'information sur la zone 2AU

Concernant l'ouverture à l'urbanisme de la zone 2AU de Crec'h Meen, la MRAe a émis un avis conforme avec recommandations :

- Mieux justifier le besoin en logement : Le territoire souffre d'un manque de logement ;
- Mettre en place des mesures de maîtrise du développement des résidences secondaires : cela a déjà été fait pour la tranche 1 via un règlement de lotissement qui impose la construction de résidences principales ;
- Engager des actions en vue de la résorption des logements vacants : Il y en a peu à Saint-Quay-Perros ;
- Réduire l'emprise de l'ouverture à l'urbanisme en proportion du besoin de logement justifié ou à défaut identifier une mesure compensatoire à la perte de sol à vocation agricole : Le vice-président à l'aménagement de LTC a précisé qu'il s'agissait d'une problématique de territoire nécessitant une réponse à l'échelle du territoire.

Pour rappeler le projet prévoit quatre zones :

- La zone réservée à l'habitat léger. La SEM n'a pas encore fixé le prix de vente du terrain garantissant son équilibre financier, équilibré aujourd'hui évalué à 240 000 €. Hameau Léger qui réalise une étude d'opportunité, a calculé son équilibre financier avec un prix d'achat du terrain à 140 000 €.
- Il y a six lots individuels libres compris entre 400 et 600 m<sup>2</sup>
- Huit logements sociaux
- Deux résidences en cours de négociation sur le prix du terrain avec un promoteur.

### • Motion de soutien à la réduction des activités de parachutage sur l'aérodrome de Lannion

Avec trois abstentions (Christian DAGORN, Hervé LE BONNIEC et Gisèle LE GUILLOUZER), le conseil municipal de Saint-Quay-Perros :

- Exprime son soutien à l'association « Rendez-nous le silence dans le Trégor ».
- Les élus réaffirment leur attachement à un développement harmonieux du territoire, conciliant activité économique et qualité de vie des habitants. Ils souhaitent aider l'association à poursuivre ses efforts pour trouver des solutions durables dans le respect du cadre légal en vigueur.

Le conseil municipal de Saint-Quay-Perros s'engage à :

- Solliciter l'intervention des députés de la 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> circonscription des Côtes d'Armor pour examiner la possibilité d'une évolution législative, permettant une meilleure régulation des activités générant des nuisances sonores aériennes.
- Appuyer les positions des élus à la CCE afin d'obtenir la révision de la charte correspondant aux attentes des riverains.

Synthèse du  
conseil municipal du 5 déc. 2024• **Intégration de l'impasse Saint-Yves dans le domaine communal**

Monsieur le maire présente la situation :

L'impasse Saint-Yves est actuellement privée et utilisée pour cinq maisons d'habitation ainsi que pour plusieurs entreprises dont un garage automobile, une entreprise de location de matériel et dépôt-retrait de colis ainsi que deux chantiers navals et quelques entreprises dans le bâtiment. L'usage de cette voie est donc, de fait, public.

Toutes ces entreprises et logements ont un assainissement non collectif dont la plupart est non-conforme voire inexistant. Ce quartier est inscrit dans le zonage de l'assainissement collectif validé par ce conseil et par Lannion-Trégor Communauté. Le fait que cette voie soit privée empêche l'installation de l'assainissement collectif. De plus, l'état de la voirie n'est pas satisfaisant pour ses usagers, riverains comme entrepreneurs.

Monsieur le maire demande donc à l'assemblée de l'autoriser à engager les démarches nécessaires pour que la commune devienne propriétaire de ces parcelles. Elles seront ensuite transférées dans le domaine public de la commune afin d'être intégrées au réseau communal de voirie de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec onze voix pour et quatre abstentions (Nolwenn BRIAND (riveraine de l'impasse), Josiane REGUER, Gisèle LE GUILLOUZER et Michel BENOIT) autorise le maire à engager les démarches nécessaires à l'intégration des parcelles BS70 et BH37 dans le patrimoine privé de la Commune.

• **Étude rue de l'Église**

Un devis de 1448 € a été validé avec LE BE-VRD de Lannion-Trégor Communauté pour réaliser une étude sur l'aménagement de la rue de l'Église. Cette étude intègre une gestion des stationnements en épis, un sens unique et une diminution de l'imperméabilisation de la voirie par une diminution de la zone de roulement.

• **Étude pour le stationnement sur les parkings de la salle Yves Guégan et de la bibliothèque**

Un devis de 1046 € a été validé avec LE BE-VRD de Lannion-Trégor Communauté pour réaliser une étude portant sur l'organisation du stationnement sur le parking de la salle Yves GUÉGAN et de la bibliothèque. Cette étude vise à rendre le stationnement plus efficient sur ces deux espaces par un marquage adapté, intégrant des places PMR.

• **Dénomination de deux impasses**

Le conseil municipal décide :

- De dénommer l'impasse qui mène à la salle Yves Guégan : Impasse Yves Guégan.
- De dénommer l'impasse qui va desservir les nouvelles habitations dans le quartier de Balaney : impasse Gabriel Andrieux.

• **Impasse Park ar Louëdec**

Monsieur le maire indique que la réfection de la voirie située impasse Park Ar Louëdec est estimée à 39 541 € H.T. soit 47 450 € T.T.C. Une participation pour équipement public exceptionnel à hauteur de 50% du coût H.T de la réfection sera demandée à l'aménageur portant le projet de création d'un bâtiment d'activités sur la parcelle BI 27.

• **Garantie de prêt Coopalis**

Monsieur le maire indique que dans le cadre de la réalisation d'une opération « Les Villas Kénanaïses », le Conseil d'Administration de Coopalis a souhaité permettre la vente de 5 logements (2 T3 et 3 T4) sous le régime de la Location-Accession.

Le principe de la Location-Accession prévoit dans un premier temps la mise en place d'un « crédit Promoteur » sur 30 ans, qui finance l'opération agréée et qui permet de couvrir la période de construction et la période locative. Dans un second temps, ce prêt est substitué à chaque levée d'option par un prêt conventionné contracté par chaque accédant.

Le PSLA « Crédit Promoteur » est adossé en financement au Livret A et prévoit la garantie de la collectivité.

Le conseil municipal accepte le cautionnement relatif à l'opération de création de 5 logements (2 T3 et 3 T4) sous le régime de la Location-Accession par COOPALIS à savoir 50 % de 1 050 000 €, le solde étant porté par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et rappelle que le cautionnement n'entre pas dans les ratios d'endettement de la commune et ne vient donc pas altérer la capacité d'emprunt de la commune.

• **Mobilités**

La commune est propriétaire du chemin Ar Mud. Ce chemin va permettre de prolonger la voie douce bidirectionnelle de Crech Quillé pour arriver au niveau de la bosse de St Méen juste avant le carrefour de Ker Noël. Il restera une distance de 137 m sous emprise de la RD 788 pour rejoindre la zone Paul, puis 221 m entre le carrefour de Ker Noël et l'impasse Park Ar Louedec pour que la continuité cyclable soit assurée entre Perros et Lannion. Cette rupture étant uniquement liée aux 350 m de double-voie et à l'absence de giratoire à Ker Noël.

• **Autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du maire**

Rapporteur : Gaëlle URVOAS

L'article L 422-7 du code de l'urbanisme stipule que si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Le maire étant sorti de la salle, avec une abstention (Gisèle LE GUILLOUZER), le conseil municipal désigne pour la durée du mandat monsieur Christian Dagorn, adjoint au maire, pour prendre les décisions relatives à la délivrance des autorisations d'urbanisme pour lesquelles le maire serait intéressé et l'autorise à signer lesdites autorisations.

• **Entretien des espaces verts autour de la place Valérie Masson-Delmotte**

Marcel LE BOZEC informe : Des devis ont été sollicités pour confier l'entretien des espaces verts de la place Valérie MASSON-DELMOTTE pour les premières années afin de garantir la bonne croissance des végétaux.

• **Marché place Valérie Masson-Delmotte**

Un marché hebdomadaire est lancé sur la commune, place Valérie Masson-Delmotte. Ce marché se déroulera les mercredis de 17h à 20h. Durant cette période le tiers-lieu de la Maison kénanaïse sera ouvert et proposera un espace d'échanges et de partages, il restera ouvert après la fin du marché en soirée.

• **Projet de stockage d'électricité par batterie**

Le conseil municipal avec une abstention (Joël LE DROUGMAGUET) :

- Donne un avis favorable à l'étude de faisabilité et à la demande de permis de construire pour l'installation d'un projet de stockage d'électricité par batterie sur la commune de Saint-Quay-Perros par R&S ;
- Donne un avis favorable pour proposer au Comité Régional de l'Energie d'intégrer le projet de stockage d'électricité par batterie dans sa zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) ;
- Autorise monsieur le maire, ou en son absence l'un de ses adjoints, à signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en application de la présente délibération ;
- Conditionne les autorisations et avis ci-dessus au respect des prescriptions suivantes :
- La société R&S devra veiller à limiter l'impact environnemental du projet sur le site.
- La société R&S devra veiller à réaliser un projet présentant une esthétique environnementale de qualité.
- Le projet devra permettre la conservation et la création de talus à la périphérie du site.
- Dans le cadre de la réalisation de son projet, une participation conséquente à la réfection et l'amélioration de la voirie de la rue de Kerliviec, au-delà de la zone impactée par le projet, sera demandée à la société R&S.
- Le site sera géré en éco-pâturage.

• **Dénomination d'une salle communale**

Le conseil municipal décide de dénommer la salle bleue à l'intérieur du bâtiment Yves GUÉGAN : salle Monique LEGRAND.

• **Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation environnementale – carrière de la Clarté à Perros-Guirec**

Avec cinq abstentions (Gaëlle URVOAS, Nathalie LE DILAVREC, Omar ABDELMOUMENE, Josiane REGUER et Gisèle LE GUILLOUZER), le conseil municipal donne un avis favorable pour l'extension et le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de granite, pour une durée de 30 ans, au lieu-dit « La Clarté-Ranguillégan », sur le territoire de Perros-Guirec, à la Société Armoricaine de Granit (SAG), dont le siège social est situé 34 rue des Carrières - La Clarté - 22700 PERROS-GUIREC.

• **Développement économique**- **Projet H&M**

Un projet de zone d'activités artisanales est instruite actuellement par un dépôt de permis de construire sur la parcelle BI27. L'instruction sera certainement achevée en début d'année 2025. La parcelle initiale de 2,4 ha est grevée par une zone humide. L'aménagement sera donc réalisé sur environ 5000m<sup>2</sup> en bordure de RD788. Cette zone d'activité constituée d'un seul bâtiment accueillera une vingtaine de cellules artisanales (des artisans locaux se sont déjà montrés intéressés par ce projet), l'accès se fera par l'impasse Park Ar Louëdec (l'aménageur prenant 50% des frais de rénovation de voirie). La zone humide sera rétrocédée à la commune pour la sanctuariser.

« Cette nouvelle zone d'activités permettra de nouveaux artisans de rejoindre la commune et ainsi mettre l'accent sur leur proximité pour les Kénanaïses. Ce projet fut un travail conjoint entre les élus, le propriétaire et le promoteur, pour le développement économique ».

- **But**

Le nouveau magasin But prévoit d'ouvrir ses portes avant les fêtes. La friche commerciale de Saint-Quay-Perros à l'entrée du bourg va donc définitivement disparaître. L'aménagement des parkings afin de désimperméabiliser son sol est une volonté des élus qui ont accompagné ce projet.

- **Rencontre des entrepreneurs**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il programme une rencontre avec tous les entrepreneurs de la commune. Ceci afin de créer du lien, de connaître leurs besoins et leurs attentes, de rappeler les règles en matière d'éclairage, d'affichage publicitaire, d'exposition et de respect de l'environnement.

Ce sera surtout l'occasion de leur présenter la Maison kénanaïse qui abrite un tiers-lieu, un espace de coworking et une salle de conférence, tout ceci permettant l'accueil de séminaire et autres événements professionnels.

Enfin, certains commerçants ont indiqué leur volonté de proposer un collectif de commerçants sur Saint-Quay-Perros, ce sera l'occasion de voir si cela fait adhésion.

La date proposée est le jeudi 9 janvier, l'occasion de leur présenter les vœux, le lendemain de ceux présentés à toutes les Kénanaïses et tous les Kénanaïses.

• **Travaux des abords et accès de l'école Albert Jacquard**

Marcel LE BOZEC informe l'assemblée de la création d'un chemin piéton du parking de l'école maternelle vers le parking de l'école primaire en passant par la zone verte de l'école (ancien potager). Le potager est désormais positionné dans le triangle près du parking.

• **Recensement de la population 2025**

Le conseil municipal autorise le recrutement de trois vacataires pour assurer les fonctions d'agents recenseurs dans le cadre de la collecte 2025 et décide de fixer la rémunération forfaitaire d'un agent recenseur à 1 250 € net.

**Ouvertures dominicales 2025**

Le conseil municipal autorise pour 2025 les ouvertures dominicales suivantes :

- > le dimanche 11 mai 2025 pour les catégories de commerces suivantes :
  - Commerce de gros de boisson.
- > le dimanche 14 déc. 2025 pour les catégories de commerces suivantes :
  - Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
  - Commerce de détail de livres en magasin spécialisé.
  - Commerce de détail d'autres équipements du foyer.
  - Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé.
  - Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé.
- > le dimanche 21 déc. 2025 pour les catégories de commerces suivantes :
  - Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
  - Commerce de détail de livres en magasin spécialisé.
  - Commerce de détail d'autres équipements du foyer.
  - Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé.
  - Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé.
  - Commerce de gros de boisson.
  - Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé.
  - Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé.
  - Commerce d'alimentation générale.
  - Commerce de détail alimentaire suréventaires et marchés.
- > le dimanche 28 déc. 2025 pour les catégories de commerces suivantes :
  - Commerce de détail d'autres équipements du foyer.
  - Commerce de gros de boisson.
  - Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé.
  - Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé.
  - Commerce d'alimentation générale.
  - Commerce de détail alimentaire suréventaires et marchés.

**• Prospective 2025-2027**

La commission Finances attire l'attention des élu-es sur la baisse envisagée des recettes de fonctionnement des années à venir et l'augmentation prévisible des dépenses supérieures à la prospective de début d'année.

L'épargne nette disponible pourrait passer de 124 000 € à moins de 100 000 €. Toutefois toutes les dépenses d'investissement envisagées et chiffrées pourraient être réalisées d'ici trois ans grâce aux réserves et au retour du FCTVA de nos investissements, décalées de 2 ans.

L'attention est attirée sur le fait que si la coulée verte n'est pas réalisée dans les 3 ans, nous perdrons définitivement les 180 000 € de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du Fonds Vert.

**• Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement (investissement 2025)**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2025, les dépenses d'investissement du budget de la commune et précise que cette autorisation s'étend pour les montants suivants de dépenses d'investissement :

	Budgétisé 2024 + DM (hors RàR)	1/4 des crédits
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>31 800 €</b>	<b>7 950 €</b>
203 - Frais d'études	31 800 €	7 950 €
<b>204 - Subventions d'équipement versées</b>	<b>57 566 €</b>	<b>14 391 €</b>
204182 – Subv org. Publics divers bâtiments et installations	29 588 €	7 397 €
20422 - Privé - Bâtiments et installations	22 000 €	5 500 €
2046 – Attributions de compensation d'investissement	5 978 €	1 494 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>257 080 €</b>	<b>64 270 €</b>
2111 - Achat de terrain	100 000 €	25 000 €
2157 - Matériel et outillage technique	17 500 €	4 375 €
2158 - Autres instal. Matériel et outillage technique	84 280 €	21 070 €
2182 - Matériel de transport	15 000 €	3 750 €
2184 - Mobilier	23 500 €	5 875 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 500 €	375 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	15 300 €	3 825 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>1 151 329 €</b>	<b>287 832 €</b>
231 – Immos corporels en cours	1 151 329 €	287 832 €

**• Crédits scolaires 2025**

Le conseil municipal vote les crédits scolaires suivants pour l'année 2025 :

Activité piscine (140x8)	1 120 €
Activité voile	650 €
Spectacle de Noël	500 €
Transport	7 500 €
Fournitures (48x109 élèves)	5 232 €
Petits matériels	1 500 €
B.C.D.	1 050 €
Achats de livres scolaires	750 €
<b>Total</b>	<b>18 302 €</b>

**• Tarifs de location de la salle Jean-Baptiste Jacob**

Le conseil municipal vote les tarifs et dispositions suivants pour la salle Jean-Baptiste JACOB :

	TARIFS	
	Kénaçais	Extérieur
Journée sans équipement vidéo	200 €	250 €
Journée avec équipement vidéo	240 €	300 €
Jour supplémentaire sans équipement vidéo	180 €	200 €
Jour supplémentaire avec équipement vidéo	200 €	250 €
1/2 journée sans équipement vidéo	100 €	125 €
1/2 journée avec équipement vidéo	120 €	150 €

- La caution sera de 1000 € et ne sera rendue qu'après que les frais éventuels de remise en état aient été réglés.
- La salle sera prêtée gratuitement aux associations et individuels kénaçais.e.s pour y organiser des expositions, débats, cinés/débats, ouverts au public.
- La salle ne devra pas accueillir plus de 100 personnes en mode conférence et 75 personnes en mode autour de table. Les repas ne seront pas autorisés sur place, ils pourront être envisagés avec le tiers lieu ou la location d'une autre salle disponible de la commune. Les goûters seront autorisés.

**• Projet Demeurance, aide à la création de deux logements sociaux**

La société La Rance a déposé un dossier de demande d'agrément et de financement pour l'opération de construction de deux logements locatifs sociaux à Saint-Quay-Perros, Impasse Le Brandonec (Croas Hent), auprès de Lannion-Trégor Communauté, délégataire des aides à la Pierre. Suivant les règles du Guide des aides habitat public, cette subvention de LTC sera déclenchée après accord d'une participation communale.

Le conseil municipal décide de subventionner l'opération à hauteur de 1 000 € par logement, soit 2 000 € pour les deux logements.

**• Réorganisation de l'usage des salles communales par priorité thématique**

- Salle JB JACOB (conférences-goûters), priorité au club des aînés.
- Salle Clarisse LAVANANT (musiques), priorité aux chorales et ensembles musicaux.
- Salle Monique LEGRAND (arts-créatifs), priorité aux peintres, arts floraux et culinaires.
- Salle Yves GUÉGAN (Mouvements), priorité à la gym, aux danses et Qi-Gong..

**• Rapport d'activité et de développement durable 2023 de LTC**

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité et de développement durable 2023 de Lannion-Trégor Communauté.

**• Bilan des animations 2024**

Monsieur le maire présente le bilan des animations 2024 prises en charge par la commune. En effet, des animations sont désormais prises en charge financièrement par l'association Ken'Anim (la commune intervient toujours au niveau de l'organisation en lien avec l'association).

Les subventions proviennent du GIP café culture, subventions délivrées par l'Etat et la Région. Le plafond de cette aide est de 2 400 € pour 2024 contre 1 500 € en 2023.

En gardant une qualité des animations et une régularité, il est possible de diminuer les coûts grâce à la recherche de subvention. Les subventions sont possibles car les artistes sont déclarés au guichet unique des artistes.

Ken'Anim finance l'organisation de manifestations sur la commune et perçoit également des subventions GIP café culture qui viennent en plus des aides obtenues par la commune.

Le coût des festivités sur la commune a diminué en raison de la suppression du feu d'artifice qui coûtait 10 000 €.

**• Mode de fonctionnement provisoire du tiers lieux de la Maison kénaçaise**

Le tiers lieu constitué essentiellement de la salle Marina LE FLANCHEC est actuellement géré par l'association Ken'Anim via la section animation Quai Commun. Cette gestion totalement bénévole est provisoire. Le temps de formaliser l'organisation, de lancer diverses actions comme dès la semaine prochaine, et afin qu'un certain rodage s'effectue.

Le projet est que cette section devienne une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) qui trouve son modèle économique dans la gestion du tiers-lieu avec la gestion du coworking au service des Kénaçais (individuels et associations) et des voisins Trégorrois.

Madame Gaëlle URVOAS précise que pour l'instant tout est organisé bénévolement. Elle précise que le lieu est accessible à tous et que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, toutes les idées sont étudiées et mises en œuvre quand cela est possible.

Il y déjà des café-poussettes, café-parents, soirées-jeux, paniers-du-bocage, Soli Trégor, repair-café, ateliers-phylos, troc-graines, café-thématiques...

Le tiers lieu a vocation à accueillir les personnes qui veulent organiser des manifestations à destination des Kénaçais et des Kénaçaises.

\* \*

\*

Synthèse du  
conseil municipal du 27 fév. 2025• **Subvention exceptionnelle au Stade Kénaçais**

Le conseil municipal autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 80 € au Stade Kénaçais pour permettre le financement de la licence d'un joueur du club.

• **Subvention exceptionnelle à l'association Jamais Sans Toit en Trégor**

Le conseil municipal autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association Jamais Sans Toit en Trégor pour aider une famille à financer les frais de restauration collective de ses deux enfants au collège.

• **Avance de subvention 2025 à l'association Trankilik**

Le conseil municipal autorise le versement de la subvention 2025, d'un montant de 400 €, à l'association Trankilik pour le financement d'une soirée « Repas-Concert » ouverte à tous.

• **Convention de mise à disposition de l'église**

La commune a obtenu l'autorisation du père Albert Wanso, curé de la paroisse de Perros-Guirec, d'utiliser l'église Saint-Ké pour organiser des concerts ou des manifestations au cours de l'année 2025. La commune devra informer la paroisse des différentes manifestations programmées. Cette mise à disposition est faite à titre gracieux. Le maire est autorisé à signer la convention d'occupation.

• **Convention de mise à disposition de l'étage de la Maison kénaçaise**

Avec trois voix contre (Josiane Réguer, Gisèle Le Guillouzer et Michel Benoit) le maire est autorisé à signer une convention avec l'association Ken'Anim pour une mise à disposition à titre gratuit de l'étage de la Maison kénaçaise pour l'activité de tiers-lieu portée par la section Citoyenne de l'association.

A ce titre, elle pourra exercer toutes activités d'intérêt général à caractère social, éducatif, scientifique, culturel, et contribuant à la défense de l'environnement et la (re)création de liens sociaux, notamment :

- Créer et animer un espace d'accueil et de convivialité de type café associatif ;
- Créer et animer un micro-atelier ;
- Créer et animer un espace de travail partagé de type coworking ;
- Organiser des événements ;
- Et toutes autres activités permettant de répondre aux objectifs évoqués ci-dessus.

La convention est conclue pour une durée d'un an avec tacite reconduction, ou, le cas échéant, jusqu'à création d'une autre structure pour réaliser les activités du tiers-lieu. Elle prend effet à compter du 01/03/2025.

L'association aura accès sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre aux locaux désignés dans la convention.

• **Création du marché hebdomadaire**

Le conseil municipal autorise la création du marché communal de proximité, basé sur le circuit court, la vente directe, équitable et éthique sur la Place Valérie MASSON-DELMOTTE le mercredi de 17h00 à 20h00.

• **Prestations de services entre commune et communauté**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention cadre pour la réalisation de prestations de services du bureau d'études pour la maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, réseaux, aménagement urbain entre la commune de Saint-Quay-Perros et Lannion-Trégor Communauté du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2027.

• **Convention de réalisation de travaux lotissement de Crec'h Min tranche 1**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de réalisation de travaux (électricité/téléphonie/gaz) pour le lotissement Crec'h Min tranche 1, avec la SEM Lannion-Trégor. La convention prévoit le remboursement des travaux électricité/téléphonie/gaz du lotissement par la SEM à la commune pour un montant total de 137 531 €.

• **Rétrocession de la voirie, des stationnements et de l'espace boisé du lotissement de Roudouanton**

Le conseil municipal autorise la conclusion de la convention avec la SAS Alto, représentée par M. Arnaud LANDOS, fixant les modalités de rétrocession à la commune de la voirie, des stationnements et des espaces verts (inclus la zone boisée, parcelle au nord d'une surface de 924 m<sup>2</sup>) du lotissement de Roudouanton, après la réalisation des travaux et des constructions.

• **Rétrocession des voiries, des stationnements et de la noue d'infiltration du lotissement de Crec'h Avel**

Le conseil municipal autorise la conclusion de la convention avec la SAS Alto, représentée par M. Arnaud LANDOS, fixant les modalités de rétrocession à la commune de la voirie, des stationnements et de la noue d'infiltration du lotissement précité, après la réalisation des travaux et des constructions.

• **Rédaction par le Cdg22 d'un bail emphytéotique**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à confier au Cdg22, Direction juridique, service gestion foncier, la rédaction d'un bail emphytéotique actant la mise à disposition du terrain communal de Pors-Ty-Olu (parcelle BB112) à l'association HJTA pour l'installation de deux habitats légers. Le coût de la rédaction du bail est de 660 €. La durée du bail est fixée à 25 ans avec un loyer annuel de 500 € destiné à compenser la perte d'exploitation (non-récupération de la taxe sur le foncier bâti) pour la commune.

• **Marché de travaux pour la coulée verte**

Le conseil municipal avec trois voix contre (Josiane RÉGUER, Gisèle LE GUILLOUZER et Michel BENOIT) autorise monsieur le maire à lancer une procédure de consultation des entreprises, dans le cadre d'une mise en concurrence, sous la forme d'un appel d'offres pour le projet de restructuration d'un cours d'eau de centre bourg au sein d'une coulée verte.

> L'appel d'offres sera structuré en quatre tranches distinctes :

- Tranche Ferme : Coulée verte
- Tranche conditionnelle 1 : Parking boulodrome
- Tranche conditionnelle 2 : Jardins de pluie
- Tranche conditionnelle 3 : Cours d'eau amont

> Deux variantes possibles sur la TC2 :

- Variante 1 : tout l'espace de stationnement et la voie en pavés joints enherbés
- Variante 2 : L'espace de stationnement en Terre pierres et la voie en pavés joints enherbés

> Planning prévisionnel

- Permis d'aménager : Mi-février
- DCE & DLE : Fin février
- Appel d'offres : Mars - avril
- CAO : Mai
- Notification du marché : Juin
- Période de préparation : Juillet
- Début des travaux : Dernière semaine d'août

• **Rénovation de l'éclairage public, crédits 2025**

Le conseil municipal autorise l'ouverture d'une enveloppe de 6 000 € au budget 2025 pour les rénovations ponctuelles sur l'éclairage public (rénovation de foyers divers isolés à la suite de pannes, accidents ou vandalisme).

• **Demande de subvention pour l'acquisition d'un radar pédagogique**

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention auprès de la sécurité routière dans le cadre du Plan Départemental Actions Sécurité Routière (PDASR) pour financer l'acquisition d'un radar pédagogique solaire transportable.

• **Plan de Mobilité de Lannion-Trégor Communauté**

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable au Plan de Mobilité de Lannion-Trégor Communauté.

• **Motion voies douces**

Le conseil municipal, avec 2 abstentions (Josiane RÉGUER et Gisèle LE GUILLOUZER) demande que le président du Département :

- N'impose plus les contraintes sécuritaires maximales empêchant la réalisation de voies cyclables intercommunales.
- Propose un compromis entre prescriptions techniques sécuritaires, bon sens et responsabilité pour que des aménagements cyclables puissent être réalisés rapidement.
- Reçoive une délégation des organisateurs de l'action du 17 novembre et des partenaires concernés.

Synthèse du  
conseil municipal du 2 avril 2025• **Renouvellement d'un temps partiel**

Le conseil municipal autorise le renouvellement pour un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 d'un temps partiel à 90% pour un emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

• **Point communication**

- Newsletter : Une newsletter numérique a été mise en place. La promotion a été faite au mois de janvier sur le site internet, les réseaux sociaux Facebook et Instagram et en mairie. La 1<sup>ère</sup> édition a été envoyée le 25/02 et la 2<sup>ème</sup> le 24 mars. Inscriptions et premières éditions : <https://mairie-saint-quayperros.fr/newsletter/>
- Pages associations du site : Les pages associations du site ont été refondues, avec une mise en page plus compacte et plus lisible. Les contenus et les contacts ont été harmonisés et mis à jour pour 21 associations, encore à finaliser pour 10 associations. Les contenus seront désormais simplifiés afin qu'ils ne soient pas obsolètes trop rapidement (pas de dates de cours, pas de membres des bureaux...). Ces contenus seront une base. Une fois terminé, un courriel sera envoyé à toutes les associations pour les informer de cette mise à jour et leur proposer de modifier leur description s'ils le souhaitent.
- Vivre à Saint-Quay 172 : La collecte d'articles a été lancée le 2 avril : les articles sont à transmettre d'ici le 14 avril. La date de livraison prévue est le 30 mai.

• **Installation et suivi d'un site de compostage partagé**

Le conseil municipal, avec trois abstentions (Josiane RÉGUER, Gisèle LE GUILLOUZER et Michel BENOIT) autorise le maire à signer avec LTC et l'association Ken'anim une convention d'installation et de suivi d'un site de compostage partagé.

• **Compétence de gestion des eaux pluviales urbaines**

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de délégation de gestion avec Lannion-Trégor Communauté ainsi que toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

• **Modification n°5 du PLU de Saint-Quay-Perros**

Le conseil municipal, avec trois voix contre (Josiane RÉGUER, Gisèle LE GUILLOUZER et Michel BENOIT) décide de donner un avis favorable sur le projet de modification de droit commun n°5 du Plan local d'urbanisme de Saint-Quay-Perros, prêt à être approuvé par le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté.

• **Tarifification sociale des cantines scolaires**

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention triennale de tarification sociale des cantines scolaires proposée par le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.

> **Pour rappel :**

Lancée en septembre 2018, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté compte parmi ses engagements celui de conforter les droits fondamentaux des enfants et réduire les privations au quotidien.

Afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas servis aux enfants et donner à chacun les moyens de la réussite, l'Etat soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires.

A cette fin, il verse une aide financière de 3 € par repas servi au tarif maximal d'1 €, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus et le nombre d'enfants du foyer. Cette grille doit comporter au moins trois tranches, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 €. Le tarif inférieur ou égal à 1 € est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 €.

Le conseil municipal approuve les tarifs cantine suivants :

Repas enfants	Tarifs
QF ≤ 700 €/mois	0,8 €
700 < QF < 1000 €/mois	1 €
QF ≥ 1000 €/mois	3,10 €
<b>Repas adultes</b>	4,10 €

• **Acquisition de la parcelle BD 96, rue de Balaney**

Un projet d'aménagement porté par un aménageur privé est en cours depuis plus d'une année. L'aménageur et le maire ont souhaité co-construire ce projet avec les riverains et particulièrement les propriétaires mitoyens. Ce projet a été acté par un Permis d'Aménager (accordé et actuellement purgé de tout recours) et une Déclaration Préalable pour une division plus sommaire.

L'aménageur ne souhaite pas poursuivre ses projets pour diverses raisons, il a cependant officialisé son achat par une Promesse Unilatérale de Vente (PUV). Cette vente est liée à une servitude envers une parcelle proche pour le passage de l'assainissement collectif pour limiter les coûts de viabilisation (assainissement en propre faisable aussi). La PUV comporte une clause de substitution.

La commune devenant propriétaire de ce terrain pourra ainsi réaliser un aménagement de même ordre, mais avec un habitat dit réversible : Habitations sans fondation, sur pieux ou lattes, maisons dites démontables en ossature bois, de plus petites tailles que de l'habitat classique et donc avec moins d'impact en surface et en hauteur (vis-à-vis du voisinage proche). Cependant l'organisation des parcelles devra être revue en fonction de la nature des sols après leur analyse.

Le projet de cession ultérieure à un OFS (Office Foncier Solidaire) en cours de constitution est à l'étude et fera l'objet d'une autre délibération. L'OFS reprendrait ce projet au prix coutant total engagé par la commune dans un délai d'un an.

Le conseil municipal, avec trois voix contre (Josiane RÉGUER, Gisèle LE GUILLOUZER et Michel BENOIT) :

- Autorise la signature d'une convention de substitution afin de reprendre le projet dans sa forme Permis d'Aménager (7 à 8 logements, reliés à l'assainissement collectif). La commune se substituant à l'aménageur reprend la Promesse Unilatérale de Vente dans les mêmes conditions : délais, prix, clauses...
- Autorise la poursuite, à la charge de la commune, des études engagées par l'aménageur afin de connaître et de porter à la connaissance de tous, la nature du sol sur l'emprise de ce projet.
- Autorise la signature d'une convention de servitude en échange d'une parcelle de terrain en limite du projet avec le propriétaire de la parcelle BD101, dans les mêmes conditions que la convention signée avec l'aménageur.
- Autorise l'acquisition au nom de la commune de la parcelle BD96, située rue de Balaney en Saint-Quay-Perros, d'une surface de 4578 m<sup>2</sup>, au prix de vente de CENT MILLE EUROS (100 000 €) pour la réalisation du projet ci-dessus mentionné.
- Autorise le règlement de tous les frais afférents à cette acquisition.
- Autorise la signature de tous documents relatifs à ce dossier et à l'exécution de la présente délibération

\* \*  
\*

- **Bilan financier 2024** -

Par Gaëlle Urvoas, première adjointe chargée de la gestion administrative & financière et du personnel

Je remercie l'ensemble des agents de la commune, qui ont à cœur de donner leur maximum avec les moyens dont ils disposent. Sans elles et eux, rien ne serait possible. Nos enfants à l'école, le paysage et l'entretien des routes, chemins et bâtiments, l'accueil, les renseignements, les tâches administratives, sont autant de tâches quotidiennes et indispensables.

Je remercie aussi l'ensemble des bénévoles des associations kénanaises qui font de notre commune un lieu vivant tant en termes d'activités sportives, de bien-être, de culture musicale et artistique, autant de rencontres possibles, d'échanges, qui devraient nous conduire tous vers un mieux vivre ensemble.

> **Le bilan 2023 est approuvé à l'unanimité.**

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses 2024	1 176 553 €	265 879 €
Recettes 2024	1 442 432 €	

**INVESTISSEMENT**

Dépenses 2024	1 227 319 €	152346 €
Recettes 2024	1 379 665 €	
Reprise du résultat 2022	356 196 €	

<b>RÉSULTAT FINAL</b>	<b>418 225 €</b>
-----------------------	------------------

Si on rajoute au résultat final les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, on obtient même un résultat de 501 805 €. La commune a donc les ressources nécessaires en 2025 pour envisager des investissements utiles. Le trésor public a d'ailleurs souligné notre bonne santé financière avec un endettement maîtrisé de 4,9 ans de capacité de désendettement.

La commission finance s'est réunie la semaine avant le conseil municipal et a voté la présentation du budget à l'unanimité.

> **Dépenses de fonctionnement 2024**

Le bilan 2024 fait apparaître les principaux éléments suivants :

- la consommation d'eau a dépassé nos prévisions de 2 000 € du fait de fuites à l'école et au stade.
- la commune a trop versé de frais d'électricité suite à une erreur de facturation du fournisseur, la régularisation est en cours.
- le budget alimentation reste maîtrisé bien que nous ayons une large part de produits bio et/ou locaux grâce aux efforts de notre cuisinier dans la recherche de fournisseurs.
- nous avons acheté un sécateur électrique pour 2 380 € et des columbariums pour 2 740 € dans la rubrique petits équipements.
- nous constatons un léger dépassement des prévisions du compte fournitures administratives qui comprend des reliures de documents administratifs et la fourniture d'éléments pour l'archivage pour 687 €.
- le montant budgété pour la bibliothèque a été légèrement dépassé pour l'achat de livres supplémentaires suite au dégât des eaux. Ce montant sera compensé par les assurances.

- l'entretien de terrain de la commune comprend notamment la destruction des nids de guêpes et l'abattage d'arbres sur les talus.
- nous constatons un dépassement du budget de l'entretien bâtiment publics qui a vu la réparation des cloches pour 3 183 €, la réparation et l'entretien de la VMC de la mairie pour 3 700 € et la réparation de la chaudière de l'école pour 1 161 €.
- pas de chance en 2024 non plus pour les autres bâtiments, nous avons dû réparer la chaudière de la salle Yves Guégan pour 1 230 €, réparer les dégradations au stade pour 1 300 € et le dégât des eaux de la bibliothèque pour respectivement 5 115 € pour les cloisons et 4 567 € pour la peinture. Les assurances doivent nous rembourser. Cela prend pas mal de temps et nécessite des relances.
- nous avons dépensé plus que prévu dans l'entretien des voies en faisant plus de point à temps pour 23 214 € et en dégageant les arbres suite à la tempête pour 7 000 €. Nous avons fait l'analyse que les points à temps sur des voies limitées à 30 suffisent à garantir la sécurité des usagers qui ont parfois tendances à accélérer sur des routes toutes neuves.
- nous avons réalisé une étude pour la création d'un hameau léger et le bornage du triangle Roudouanton pour un échange de terrain.
- nous avons financé quelques animations artistiques et pris en charge les GUSO (charges sociales pour les artistes) et les rémunérations des artistes. Une partie des animations a été prise en charge par KEN'Anim et n'apparaît donc pas dans ce poste de dépense.
- nous avons maintenu la prise en charge des études surveillées. L'enseignante qui les assure va partir en retraite, nous devons décider comment nous assurerons ce service à compter de la rentrée.
- en 2024 il y a eu moins de transports scolaires que prévu.
- nous avons dû payer 1 000 € pour re-raccorder le téléphone de la cantine suite à un changement d'opérateur qui nous a forcé main et qui nous a fait du chantage.
- nous avons aussi maintenu des dépenses pour les activités offertes aux enfants : dessin, yoga et piscine.
- les dépenses consacrées à l'archivage de nos documents qui a été réalisé, seront étalées sur 3 ans.
- le compte "personnels non titulaires" passe en 2025 de 5 500 € à 9 000 € car il comprend les agents recenseurs de début d'année, et nous subissons l'augmentation non compensée de 11 800 € de CNRACL (charges de retraites) de +3 %.
- la commune a poursuivi son aide à l'accès au centre de loisirs de Louannec en 2024 nous n'avons pas eu la facture et les justificatifs dans les temps pour le budget 2024.
- certains enfants de la commune qui ne peuvent être scolarisés à Saint-Quay (Diwan, Ulis) occasionnent les remboursements de frais obligatoires des écoles qui les accueillent.
- des subventions aux associations de 15 848 € avaient été votées après le vote du budget l'année dernière.

Le virement prévisionnel possible à la section investissement est donc de 189 798 €.

> Recettes de fonctionnement 2024

Les points à noter sont les suivants :

- nous percevons une redevance du camion pizza,
- nous avons reçu des remboursements pour les destructions de nids de frelons chez les particuliers et nous percevons des participations des familles pour les activités comme l'art plastique,
- nous notons qu'en 2024 le centre de gestion 22 nous a versé une participation exceptionnelle parce que nous avons utilisé ses services pour des remplacements de personnel, ce qui lui permet de fidéliser des agents,
- nous avons reçu des remboursements de frais pour le GIP (subventions pour les animations avec artistes), les caveaux, et des remboursements d'assurances.

> Dépenses d'investissement 2024

Pour 1 981 126 € de prévision, nous avons dépensé 1 227 318 € et il reste 259 774 € à réaliser. Le gros des dépenses concerne bien sûr la Maison kénanaise et son environnement. Le détail du financement de la Maison kénanaise se trouve dans un tableau à part ci-après, page 30.

Dépenses Investissement réalisées en 2024	
Réparation diverses EP SDE22	0 €
AC Investissement Gestion eaux pluviales	0 €
Meubles bibliothèque	199 €
Portable ST	239 €
Téléphones cantine	459 €
Remboursement trop perçu TA	661 €
Signalétique MK	672 €
Chauffage école	678 €
Débroussaileuse	737 €
Chariot pour chaises et tables	793 €
Robot pâtisseries et micro-onde cantine	900 €
Sciage du mur de l'école	1 164 €
Double écran et sécurisation réseau mairie	1 188 €
Réseau wifi et sécurisation accès salle YG	1 216 €
Étude cours d'eau	1 320 €
Réfrigérateur et lave vaisselle MK	2 469 €
Porte local technique sous la mairie	2 550 €
Bourg assistance LTC	2 575 €
Douche appartement	2 680 €
Équipement stade	2 811 €
Cuve enterrée	3 197 €
Projecteur écran MK	3 764 €
Trottoir vieille côte	4 210 €
Panneaux	4 319 €
Mobilier tiers lieu	4 611 €

Subvention primo accédants	5 000 €
Enedis pup Campion	5 205 €
Chaises et tables MK	5 872 €
Bourg aménagement extérieur MO LTC	5 929 €
Train école maternelle	6 873 €
Maison kénanaise mission complémentR	7 384 €
Rénovation mâts lanternes pors Ty Olu	9 723 €
Réseau télécom et fibre Crec'h Min	10 498 €
Dépenses non affectées poteau Orange Nero Glas	13 590 €
Opérations sous mandat GEPU	19 514 €
Aménagement piéton et cyclable	19 920 €
Étude débusage coulée verte	21 217 €
Bourg archi	2 431 €
Lotissement Crec'h Min	29 659 €
Remboursement d'emprunts	149 529 €
Bourg aménagement extérieur	328 228 €
Maison kénanaise	523 342 €
<b>Total dépenses d'investissement 2024</b>	<b>1 227 319 €</b>

> Recettes d'investissement 2024

Recettes Investissement réalisées en 2024	
Région Bretagne	0 €
Aide primo accédants	200 €
Amortissement	263 €
AC eau pluviale	1 196 €
TA	3 194 €
PuP Campion	5 205 €
DETR bouscao roudouanton	6 216 €
Amortissement giratoire	7 903 €
Amortissement SDE	14 855 €
DETR Maison Kénanaise 2	41 058 €
Agence de l'Eau LB travaux renaturation coulée verte	48 306 €
Fonds de compensation TVA	53 495 €
DETR Maison Kénanaise 1	56 759 €
Région Bretagne	93 740 €
Virement des Excédents de fonctionnement	310 448 €
Excédent inv. Reporté	736 825 €
<b>Total recettes d'investissement 2024</b>	<b>1 143 380 €</b>

- Budget 2025 -

Le budget 2025 est approuvé avec trois voix contre (Josiane REGUER, Gisèle LE GUILLOUZER, Michel BENOIT)

BUDGET FONCTIONNEMENT 2025

<b>Dépenses 2025</b>	<b>1 462 451 €</b>
<b>Recettes 2025</b>	<b>1 462 451 €</b>

BUDGET INVESTISSEMENT 2025

<b>Dépenses 2025</b>	<b>1 429 398 €</b>
<b>Recettes 2025</b>	<b>1 429 398 €</b>

> Dépenses de fonctionnement 2025

- Nous prévoyons une légère augmentation des factures d'électricité dues à la Maison kénanaise, mais il y aura en compensation une baisse du KWH des bâtiments en heures creuses/heures pleines. On prévoit donc 26500 € pour 2025.
- Pour les repas de la cantine nous laissons la prévision assez large de 39 250 € et prévoyons d'augmenter encore si possible le bio et le local.
- Nous prévoyons une légère hausse des besoins en fourniture entretien notamment pour équiper la salle JB Jacob.
- Nous prévoyons une augmentation de la maintenance, due notamment à la révision du contrat Socotec (sécurité des bâtiments).
- Les assurances vont elles aussi augmenter d'au moins 2 200 €.
- Nous prévoyons plus de transports scolaires pour l'année 2025, à la demande des enseignantes.
- La commune continuera l'aide à l'accès des enfants au centre de loisirs de Louannec. En 2025, nous prévoyons 25 000 € pour le rattrapage 2024 et l'estimation 2025.

> Recettes de fonctionnement 2025

Les recettes de fonctionnement pour 2025 sont prévues en augmentation de 80 000 € par rapport à 2024. Elles se porteraient à 1 462 451 €. Nous constatons l'annonce d'une augmentation des contributions directes de 64 000 € due à une évolution des bases de taxes foncières de 189 700 € entre 2024 et 2025. Les élus ont voté pour le maintien des taux actuels sans aucune augmentation car les finances sont saines. Nous avons engagé en 2024 l'action prévue pour que tous les artisans et commerçants contribuent tous de façon équitable à la taxe sur la publicité en fonction de la taille de leurs enseignes. Les recouvrements sont lancés par le Trésor public et nous permettent d'espérer 3 000 € de recettes supplémentaires en 2025.

> Dépenses d'investissement 2025

Dépenses d'investissement proposées en 2025 (avec le reste à réaliser)	
Double écran et sécurisation réseau mairie	500 €
Mobilier tiers lieu	800 €
Signalétique MK	1 000 €
Réseau wifi et sécurisation accès salle YG	1 066 €
Équipement stade	1 740 €
Téléphones cantine	2 000 €
Participations et créances rattachées	2 000 €
Rénovation mâts lanternes pors Ty Olu	2 570 €
Autres immobilisations corporelles	2 700 €
Prise sur la place maison kénanaise	3 700 €
Groupe électrogène	4 700 €
Subvention équipement logements sociaux	5 000 €
Meubles bibliothèque	5 000 €
Aménagement piéton et cyclable	5 000 €
Opérations sous mandat GEPU	5 000 €
Consolidation pont de Milin stang	5 100 €
Chariot pour chaises et tables	5 154 €
Frais d'études et de recherches	5 320 €
Sciage mur école	5 600 €
Chaises et tables MK	5 700 €
Bourg archi	5 844 €
Réparation diverses EP SDE22	6 000 €
Projecteur écran MK	6 000 €
Portable ST	8 000 €
Éclairage place maison kénanaise	8 636 €
Panneaux	10 000 €
Cuve enterrée	10 000 €
Porte cuisine + porte chaufferie école	10 000 €
Bourg assistance LTC	10 475 €
AC investissement gestion eaux pluviales	11 956 €
Matériels et outillages techniques	15 000 €
Bourg aménagement extérieur MO LTC	15 355 €
Matériel de transport	20 000 €
Subvention primo accédants	22 000 €
Étude débusage Coulée verte	26 583 €

SUITE > Dépenses d'investissement proposées en 2025	
Parking salle Yves Guégan	33 000 €
Toit services techniques	35 000 €
Bourg aménagement extérieur	40 529 €
Lotissement Crec'h Min	56 919 €
Isolation cantine	60 000 €
Chauffage école	72 000 €
Parking bibliothèque + quai bus	72 000 €
Maison Kénanaise	80 547 €
Achat terrain	150 000 €
Remboursement d'emprunts	154 000 €
Dépenses non affectées poteau orange nero glas	169 904 €
Coulée verte – tranche subventionnée	250 000 €
<b>Total dépenses d'investissement 2025</b>	<b>1 429 398 €</b>

### > Recettes d'investissement 2025

Recettes d'investissement proposées en 2025 (avec le reste à réaliser)	
Aide primo accédants	533 €
Produit de cession	1 000 €
AC eau pluviale	1 196 €
Immobilisation en cours	1 320 €
Fonds Vert étude renaturation	1 728 €
Dons et legs	5 728 €
Amortissement giratoire	7 903 €
SEM rbst Solutel	10 497 €
Agence de l'eau LB	12 101 €
Amortissement SDE	19 470 €
Opération sous mandat	19 514 €
DETR Maison Kénanaise 1	31 161 €
Région Bretagne	33 802 €
Agence de l'Eau LB travaux renaturation Coulée verte	48 306 €
Département	50 000 €
Fonds Vert travaux renaturation Coulée verte	82 620 €
DETR Maison kénanaise 2	95 802 €
Agence de l'eau LB eaux pluviales bourg	108 752 €
SEM	137 000 €
Excédent inv. reporté	152 346 €
Fonds de compensation TVA	152 941 €
Virement de la section de fonct.021	189 799 €
Virement des Excédents de fonctionnement	265 879 €
<b>Total recettes d'investissement 2025</b>	<b>1 429 398 €</b>

### > Financement de la Maison kénanaise

	2022	2023	2024	TOTAL
Région Bretagne 2022		127 543 €		127 543 €
Région Bretagne 2023			50 276 €	50 276 €
Département des Côtes d'Armor (contrats départementaux de territoire 2022-2027)		50 000 €	50 000 €	100 000 €
DETR démolition ancienne école	48 150 €			48 150 €
DETR phase 2			136 860 €	136 860 €
DETR Maison des associations		125 600 €		125 600 €
Agence de l'eau		217 504 €		217 504 €
<b>TOTAL subventions</b>	<b>48 150 €</b>	<b>520 647 €</b>	<b>237 136 €</b>	<b>805 933 €</b>
Fonds propres Estimatif			134 720 €	150 229 €
Emprunt		850 000 €		850 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 150 €</b>	<b>1 370 647 €</b>	<b>371 856 €</b>	<b>1 806 162 €</b>

\* \* \*

## Accessibilité et stationnement

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite n'est pas une chose à prendre à la légère. Le conseil municipal s'est déjà emparé de ce sujet dans la restructuration du centre-bourg, particulièrement dans les aménagements entre la bibliothèque, la Maison Kénanaise et la place Masson-Delmotte. Les personnes à mobilité réduite peuvent ainsi dorénavant aller de l'avenue de la Mairie à la salle Yves Guégan par un cheminement adapté. Mais il reste tant de choses à faire, non seulement pour respecter les lois et les obligations mais aussi par conviction que toute personne, quel que soit son degré de mobilité, a droit au même accès aux services et équipements publics. Dans la continuité des travaux engagés, la municipalité a donc entrepris plusieurs chantiers, certains étant à venir.

### Stationnement et accessibilité salle Yves Guégan

Tout d'abord, le parking et l'accès à la salle Yves Guégan ont été organisés pour répondre à cette nécessité. Les entrées sont dorénavant réellement adaptées aux PMR, sans seuil ni marche, que ce soit par l'entrée principale ou par la salle Monique Legrand (salle bleue). La place PMR ne respectant pas les normes de déclivité, l'enrobé a été repris sur une partie du parking, et le dallage inconfortable et affaissé a été remplacé afin de mettre toutes les entrées à niveau. Côté salle Monique Legrand, l'accès est aussi facilité pour les chariots de traiteurs lors des utilisations festives de la salle Yves Guégan.

Autre norme de sécurité qui n'était pas respectée : l'emplacement des poubelles. En effet les consignes de sécurité sont claires, les poubelles ne doivent pas être stockées à proximité des bâtiments, pour éviter tout souci de propagation d'incendie entre autres. Un local à cet effet est donc installé au fond du parking, celui-ci sera mutualisé avec la future résidence Coopalis du centre bourg. Son coût est donc partagé avec l'aménageur de la résidence.

Enfin, pour optimiser le stationnement possible sur tout l'espace parking, un marquage au sol est réalisé.

### Stationnement et équipement du parvis de la bibliothèque

Dans la continuité du projet global de centre-bourg, le parvis de la bibliothèque va être désimperméabilisé, son revêtement sera identique à celui devant la salle Clarisse Lavanant, sous la mairie. C'est l'occasion de repenser le stationnement pour le rendre lui aussi plus optimal. Ainsi la rampe inutilisée d'accès au club informatique est retirée, l'abri cycles est déplacé. La place PMR proche de la bibliothèque et de la descente vers la maison kénanaise est conservée, mais une seconde (obligatoire) sera mise en place, mutualisée pour le club informatique et l'arrêt de bus, les deux services étant au même niveau. Cet aménagement est l'occasion de prévoir des bornes de recharge pour véhicules électriques sur ce parvis (encore à l'étude). Un installateur privé pourra installer ses bornes moyennant



une redevance d'utilisation de l'espace public et le versement d'une partie de ses recettes à la commune.

### Quai de bus avenue de la Mairie

Les quais de bus kénanaise ne sont pas aux normes PMR depuis très longtemps ; celui à proximité des travaux du parvis de la bibliothèque va donc être mis aux normes par la même occasion. Sa longueur est modifiée, sa hauteur adaptée et son emplacement légèrement décalé. Les riverains proches ont été consultés pour valider cet aménagement. La traversée piétonne sera aussi décalée devant la mairie vers les maisons en bordure de la place. Tous ces aménagements nécessitent les conseils d'un bureau d'étude pour leur aspect technique et réglementaire et l'avis de l'architecte des bâtiments de France pour leur aspect esthétique et leur intégration.

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

> le lundi de 17h à 18h  
 > le mercredi et le samedi de 10h à 12h  
 ☎ contact : bibli.saintquay@orange.fr

### UNE BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS LES KÉNANAIS, DES PLUS JEUNES À NOS ANCIENS !

En ce début d'année 2025 de nombreux romans sont venus étoffer les rayons de votre bibliothèque. La rentrée littéraire de janvier fut riche de passionnants ouvrages et parmi ceux de nos acquisitions, deux nous ont particulièrement séduits.

Nous vous invitons à venir les découvrir.

Ces deux romans historiques révèlent la vie de femmes dans les tourmentes de leur siècle. L'une qui tente de s'évader de la vie religieuse dans « Le livre de Joan », de Paul Thurin, et l'autre, fille de Louis XVI, prisonnière de la violence de la Révolution française dans « L'orpheline du Temple » de Victoria Mas. Tous deux sont basés sur des personnages et des faits réels, même si romancés.

Pour les adolescents qui en sont friands, notre collection de manga s'est largement agrandie par des prêts de la BCA ainsi que par des achats réguliers des séries les plus appréciées.

Des BD et aussi des romans graphiques, nouvelles sources d'informations sur les sujets environnementaux et écologiques sont aussi disponibles. Les thèmes sont variés mais l'un d'entre eux nous touche particulièrement, nous qui vivons en bord de mer ; il traite de la surexploitation des mers, de la surpêche et de la destruction des écosystèmes marins, un enjeu capital pour la sauvegarde de notre planète. Il s'agit de « On a mangé la mer », scénario de Maxime De Lisle et dessin d'Olivier Martin.

Il y a aussi beaucoup de nouveaux albums à découvrir pour les plus jeunes de nos lecteurs. En espérant que chacun trouve son bonheur de lire dans l'ensemble de ces propositions.

*L'équipe des bénévoles*



Elisabeth Gibassier devant un public très attentif

### PRIX DES INCORRUPTIBLES

Le lundi 31 mars, nous avons eu le plaisir d'accueillir les enfants de l'école de Saint-Quay avec en premier lieu, les élèves de la maternelle, qui pour certains votaient pour la première fois. Bulletins de vote, enveloppes bleues et isoloirs : on vote ici comme les grands !

Au cours de la matinée, les CP, CE et CM se sont succédé avec leurs institutrices. Puis nous avons dépouillé et comptabilisé les votes.

Maintenant, nous attendons avec impatience, les résultats au niveau national. Mais laissez-moi vous recommander un des albums de la sélection, qui a eu beaucoup de succès. Il s'agit du livre « Les petits trésors de Satoshi ». Satoshi est chauffeur de minibus à Tokyo et fait découvrir des petits trésors aux passagers, entre autres, la statue d'un chien, Hachiko, qui chaque jour, accompagnait son maître à la gare et venait le chercher le soir. Cette statue rend hommage à sa loyauté jusqu'à la mort de son maître. C'est bien sûr une histoire vraie. Vous la trouverez à la bibliothèque.

### PRIX BIBLIOTH' RÉGOR 2025

Commençons par un petit retour en arrière et le tiercé gagnant de l'édition 2024. Les trois livres dans l'ordre sont : L'île aux enfants, Archie, Mon père. Une de nos lectrices a trouvé le trio vainqueur avec 2 autres participantes des bibliothèques adhérentes au prix.

Pour le prix 2025, voici la sélection des dix ouvrages qui sont à votre disposition à la bibliothèque :

- > Les mémoires d'un chat de Hiro Arikawa
- > Le roman de Jim de Pierric Bailly
- > Ceci n'est pas un fait divers de Philippe Besson
- > La femme du prisonnier de Maggie Brookes
- > Le rameau d'amandier de Michelle Cohen Corasanti
- > La plus précieuse des marchandises de J-C Grumberg
- > Des fleurs pour Algernon de Daniel Keyes
- > Une larme m'a sauvée d'Angel Lieby
- > Grégoire et le vieux libraire de Marc Roger
- > Miracle à la combe aux aspics d'Ante Tomic

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour lire au minimum 6 de ces livres et participer au prix. La sélection, issue des bibliothécaires professionnels ou bénévoles, est toujours très hétéroclite et permet d'intéressantes découvertes littéraires.

Dans la mesure du possible nous organiserons une réunion à l'automne pour que vous puissiez confronter vos choix.

Bonne lecture à toutes et tous !



### MATINÉE CULTURE DES DES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Comme chaque année, nous vous proposons un stand de ventes de livres à un euro. Ces livres sont issus du désherbage de notre bibliothèque mais aussi des dons qui nous sont faits par nos lecteurs. L'argent ainsi collecté sert à l'achat de nouveaux ouvrages et augmente l'offre de lecture.

Pour les plus jeunes et pour le plaisir d'écouter de belles histoires, des contes seront lus dans la Coulée verte. Une animation sera faite sur les plantes sauvages comestibles que l'on trouve dans l'environnement de notre commune. Les identifier sans les confondre avec des plantes dangereuses et les utiliser dans la cuisine pour en faire de délicieuses recettes variées, seront les thèmes abordés sur une série de panneaux didactiques et un jeu permettra de tester vos connaissances.

☎ Rendez-vous le dimanche matin, 22 juin, avant la kermesse de l'école Albert Jacquard, une belle journée en perspective !



## DES PAGES JAUNES ET BLEUES



**STAND WITH UKRAINE**

**La Russie de Vladimir Poutine ne se contente pas d'envahir l'Ukraine : elle cherche à nier son existence même. Son identité, sa culture, sa langue.**

Le 24 février 2025 a marqué trois ans de guerre, trois ans de résistance. Face

à cette tentative d'effacement, Stand With Ukraine répond par la culture.

Avec l'initiative **#DesPagesJaunesEtBleues**, la littérature ukrainienne est mise à l'honneur en la rendant accessible dans les bibliothèques municipales partout en France, pour faire rayonner les chefs-d'œuvre classiques et contemporains de la littérature ukrainienne. Célébrer ces voix littéraires, c'est affirmer haut et fort que l'Ukraine existe, qu'elle résiste, et que sa culture ne disparaîtra jamais.

Notre bibliothèque n'était pas très riche en voix ukrainienne mais elle va compléter sa collection sur les propositions de la campagne **#DesPagesJaunesEtBleues**. Nous avons déjà acheté «Notre guerre quotidienne» d'Andreï Kourkov, et nous avons en prêt «Les abeilles grises» du même auteur.

Les titres suivants ont un rapport avec l'Ukraine et sont déjà disponibles dans notre bibliothèque de saint-quay-perros :

- > **La ballerine de Kiev** de Stéphanie Perez
- > **Le courage des innocents** de Véronique Olmi
- > **Les fantômes de Kiev** de Cédric Bannel
- > **Indomptables** de Bruno Doucey
- > **Limonov** d'Emmanuel Carrère
- > **Terres noires** de Sébastien Raizer
- > **Les vies rêvées de la Baronne d'Oettingen** de Thomas Snégaroff



## ÉNIGME

### La boîte à souvenirs de St-Quay-Perros

#### RÉPONSE DE L'ÉNIGME DU N° 171

La rotonde en bois en face de la mairie servait d'abri à une cabine téléphonique. Avec la généralisation des mobiles, la plupart des cabines téléphoniques ont été progressivement retirées par Orange, jusqu'en 2018, mais il paraîtrait qu'il en reste encore quelques-unes, ici ou là.

Ainsi, connaissez-vous l'histoire de la cabine de Murbach ? Présentée par Paris-Match en 2024 comme la dernière cabine téléphonique de France, des lecteurs ont commencé à l'appeler continuellement, et des passants à répondre, provoquant des rencontres entre interlocuteurs surprises. En réalité, cette cabine située en zone blanche est maintenue par Orange uniquement pour permettre d'appeler les secours, comme quelques autres ailleurs en France.

#### NOUVELLE ÉNIGME

**En descendant vers la mer par la rue de la Vieille Côte on aperçoit l'île Tomé. Savez vous à qui elle appartient et connaissez vous l'origine de son nom ?**

➔ Réponse au prochain numéro, avec une nouvelle énigme à résoudre !

## LA VIE DU RELAIS PAROISSIAL

### Rencontre de la paroisse avec les Kénanais

Le 21 mars 2025, le Père Albert Wanso, curé de la paroisse de Perros-Guirec, et l'équipe d'animation paroissiale ont proposé aux habitants de Saint-Quay de venir les rencontrer, à 18h dans la salle Jean-Baptiste Jacob de la Maison kénanaise.

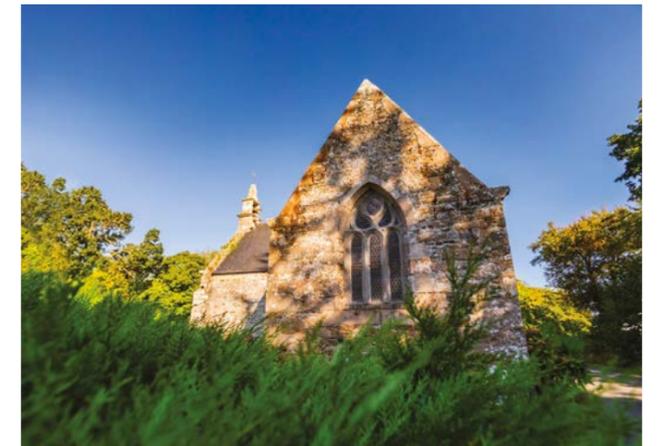
Il s'agissait de se présenter, de présenter la paroisse et l'équipe d'animation, en particulier Jean-Yves Soenen le nouveau délégué pastoral.

La paroisse de Perros-Guirec comprend 8 « clochers » appelés relais paroissiaux. Saint-Quay-Perros est un de ces relais. Dans chaque relais, 2 bénévoles sont nommés correspondants de relais, à Saint-Quay, ce sont Jean-Yves Devaere et Anne Pennacino. Ils s'occupent de l'église, la préparent pour les cérémonies, les pardons. Ils sont le trait d'union entre la commune, propriétaire de l'église, et le curé, qui en est l'affectataire. Le délégué pastoral, qui a été présenté par le Père Albert, est le principal collaborateur

de celui-ci pour l'animation de la paroisse. Différents services sont proposés à la population : outre les cérémonies religieuses, un accueil tous les jours

au presbytère de Perros, un service d'accompagnement aux personnes isolées qui en font la demande, la préparation des cérémonies de funérailles, baptêmes, mariages, la catéchèse pour les enfants et les jeunes...

Au cours de cette réunion a été évoqué le projet d'ouvrir plus souvent notre église. Celle-ci est un bâtiment classé, élément majeur du patrimoine de la commune, mais surtout c'est un lieu de prière et de recueillement que l'on voudrait rendre plus facilement accessible.



Si l'idée est partagée par tous, curé, équipe d'animation, correspondants de relais, et élus qui ont été contactés, elle demande néanmoins d'être étudiée.

En effet, rendre plus facile l'accès à l'église de Saint-Quay demande de trouver des personnes bénévoles pour l'ouvrir et la fermer, peut-être y assurer des permanences et prendre des mesures de sécurité.

Ce sujet a également été évoqué par M. le maire et un des correspondants de relais présent lors du dîner des associations organisé par la Mairie le 2 avril.

## DATES OU ÉVÈNEMENTS À RETENIR

### Dimanche 11 mai :

- **Jubilé du Père Albert Wanso** pour ses 25 ans de sacerdoce. Messe à 11h à l'église Saint-Jacques de Perros-Guirec, suivie du verre de l'amitié.

### Lundi 9 juin 2025 :

- **Pardon de Saint-Méen.** Messe à 10h30 à la chapelle Saint-Méen, suivie de la procession, puis verre de l'amitié.

### Samedi 19 juillet :

- **Pardon de Saint-Quay.** Messe à 18h30 à l'église, suivie de la procession à la fontaine Sainte Marguerite, puis verre de l'amitié.

➔ Pour toute information, voir le tableau d'affichage à l'église ou contacter le presbytère de Perros-Guirec (02 96 23 21 64) ou consulter le site internet de la paroisse : <http://perros-guirec.catholique.fr/>

## Jubilé 2025 : Pèlerins d'Espérance

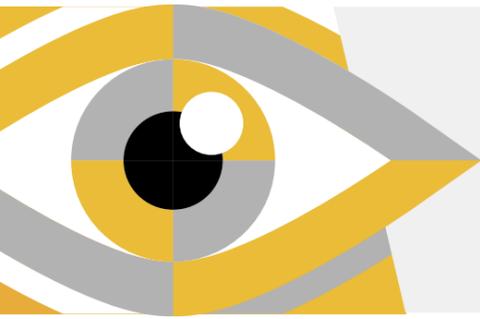
Cette année 2025 est, pour l'Église catholique comme tous les 25 ans, une année jubilaire.

Le sens du jubilé dans l'Église catholique est profondément enraciné dans la tradition biblique, symbolisant un temps de grâce, de pardon et de renouveau. Le premier jubilé a été initié par le Pape Boniface VIII en 1300. Le jubilé de 2025 a été placé par le Pape François **sous le signe de l'Espérance** et est une occasion unique pour les catholiques de vivre et de partager cette espérance avec le monde entier.

L'ouverture officielle a eu lieu le 24 décembre 2024 avec l'ouverture de la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre de Rome, suivie par celles des basiliques Saint-Jean-de-Latran, Sainte-Marie-Majeure et Saint-Paul-hors-les-Murs. En fin d'année 2025, les portes saintes seront closes pour un nouveau quart de siècle.

Tout au long de l'année, divers événements sont prévus pour accueillir les millions de pèlerins attendus à Rome. Dans les églises du monde entier est chanté le chant « Pèlerins d'Espérance » écrit en italien spécialement pour ce jubilé et traduit en plus de 100 langues.

Dans notre diocèse, des pèlerinages sont organisés par les paroisses vers la Cathédrale Saint Etienne de Saint-Brieuc. Notre paroisse de Perros-Guirec, représentée par ses 8 relais a fait cette démarche jubilaire le 8 mars dernier.



## LES RENDEZ-VOUS DE LA SAISON 2025

### ÉVÉNEMENTS PASSÉS



#### MUSIQUES SUR PLACE : FRANÇOIS CALEPIN 27 AVRIL

Sous le soleil enfin revenu, la saison de Musiques sur place a commencé avec les chansons drôles et décalées de François Calepin accompagné par Clément Vallin. Ces deux artistes nous ont proposé un beau moment de musique, respectivement au piano et à la contrebasse. Comme il faisait beau, nous n'avons pas eu besoin de nous rendre sous la halle de la Maison kénaïnaise, mais c'est désormais un refuge lorsqu'il pleuvra, et nous n'aurons donc plus d'annulations... Entre 17 et 20h, le public d'une cinquantaine de personnes s'est donc retrouvé autour d'un verre, de radis roses, de crêpes et galettes, pour goûter au plaisir de ces moments de convivialité et de découvertes musicales de talent.

#### MUSIQUES SUR PLACE : FESTER 25 MAI

Alexis Arnaud alias Fester, guitariste et chanteur de blues, bercé par ce rythme dès sa plus tendre enfance, est un musicien ayant intégré au début de sa carrière un groupe de blues, [blues orphans] qui gagne à être connu. Il écume les bars, les salles et les festivals en solitaire ou accompagné de Clément Vallin, contrebassiste.

Influencé par des artistes tels que Nick Drake, Bob Brozman, Kelly Joe Phelps ou John Martyn, Fester distille un mélange de folk et de blues roots intimiste, puisant aux racines de ces musiques habitées, afin de faire partager sa passion aux spectateurs, en s'accompagnant de ses guitares «parlor» aux sonorités vocales particulières. Les yeux fermés, il envoie sa musique à grands coups de guitare, ne faisant qu'un avec elle et livrant à son public, en toute intimité, l'univers de ses pensées, ses rêves, déceptions et espoirs.



#### COULEURS DE BRETAGNE 24 MAI



Couleurs de Bretagne est une association dont le but est la promotion du patrimoine par le dessin et la peinture. Depuis 32 ans, elle organise des concours de peinture gratuits et ouverts à tous dans le but de valoriser notre riche patrimoine.

Villes et villages de Bretagne accueillent en toute convivialité, pour mettre en valeur ce patrimoine et croquer sur le motif, dans une journée, un dessin ou une peinture. Chacun, chacune, son chevalet posé au pied d'une chapelle ou d'un manoir, face à la mer ou dans la campagne verdoyante et a pu se laisser charmer par la beauté de notre belle région, et croquer sur le motif, dans une journée, un dessin ou une peinture. Des artistes confirmés ont échangé avec les participants et les ont conseillés. Ceux-ci étaient classés dans différentes catégories d'âge pour les enfants, de technique et de niveau pour les

adultes. Chaque peintre peut participer à autant de concours qu'il le souhaite durant la saison et toutes les expressions, y compris abstraites, sont acceptées.

Cette journée fut aussi le lieu de la rencontre entre artistes et public sous le sceau de la bonne humeur et du partage.

En fin de saison, une exposition présentera toutes les œuvres sélectionnées lors des concours locaux. Elle aura lieu du 19 au 26 octobre au Fauët (56).

Site : [couleursdebretagne.org](http://couleursdebretagne.org)

#### JE RÊVE DE... R(O)UE LIBRE 11 MAI

15h, la déambulation en utopie s'élance depuis le square du 19 mars. Une centaine d'enfants et d'adultes pérégrine sur l'avenue de la Mairie rendue libre et apaisée. Un rendez-vous annuel ensoleillé qui laisse la part belle à l'imagination et à la culture artistique dite culture vivante.

Sur cette nouvelle édition la **groove compagnie**, fanfare à danser et les spectacles participatifs de la **Cie Après L'Orage**. Toute la semaine, les artistes, en résidence à l'école A. Jacquart, ont initié les élèves aux danses et acrobaties pour le spectacle dominical. Une belle découverte et un retour enthousiaste. Bravo pour la danse vitaminée autour du rond-point et pour les différentes chorégraphies sur l'avenue. C'est un grand plaisir et une fierté de voir la jeune génération investie et pleine de gaieté. Merci aux accompagnants qui se sont rendus disponibles.

16h, le ciel s'assombrit dangereusement. Non loin de la Maison kénaïnaise, l'orage gronde et se mélange à la musique, aux rires et aux applaudissements. Encore quelques notes de l'entraînante fanfare et de grosses gouttes s'écrasent sur le parvis décoré. Les enfants ont faim et soif. La distribution de crêpes

chaudes offertes par les organisateurs se fera plus tôt.

Le spectacle reprendra ensuite !

Les éléments se déchaînent, la pluie est diluvienne, l'orage tourne au-dessus de nous. Les gouttes se fracassent sur le toit de la course, les éclairs offrent un autre spectacle sur la Coulée verte... Tout le monde est bien à l'abri et finalement cet événement météo crée une chaleureuse ambiance. Plus d'une heure durant, les conditions du temps sont désolantes mais le quintet biniou-bombarde, sousaphone et sax barython de la Groove fait danser et la Cie Après l'Orage nous conduira à l'Orée du Réel... sous la Halle. Pas d'acrobaties dans les arbres détremés, les artistes professionnels réinventent leur spectacle avec brio.



18h30, il fait un peu plus froid, la soupe participative accompagnée d'une galette saucisse et d'un gâteau maison est de bon aloi. R(o)ue libre 2025 a enchanté le public avec deux troupes de talent, lumineuses et bienveillantes.

Merci à toutes et tous pour ce beau moment de vivre ensemble.



## ÉVÉNEMENTS À VENIR

## VOYAGE EN COULÉE VERTE 14 JUIN

Cette année, nous avons choisi de faire venir Clarisse Lavanant qui nous a fait l'honneur de prêter son nom à l'une de nos salles communales. En novembre dernier, lors de l'inauguration de la Maison kénanaise, elle était présente avec Valérie Masson-Delmotte en invité d'honneur ; elle nous avait chanté l'une de ses compositions en breton et nous avait promis de revenir pour un concert. Le 14 juin, pour Voyage en Coulée verte,

qui représente la fête de la musique depuis l'épisode Covid, elle tiendra promesse. En première partie de spectacle, c'est le groupe Couleur jazz qui prendra la lumière l'espace d'une belle heure, avec une belle énergie mêlant répertoire jazz habituel et chants traditionnels des pays de l'est, chargés de messages de fraternités. Ce groupe choral d'une quarantaine de personnes, accompagné de ses sept instrumentistes, est magique

aux dires de tous ceux qui les ont vus sur scène. Tout aussi magique, Clarisse Lavanant nous contera la Bretagne avec Kan ar Yezh, qui se traduit en français par "le chant de la langue". Avec tout son art, avec tout son cœur, via les chansons de son dernier album, Clarisse nous fera voyager dans notre Coulée verte. Alors, ne manquez ce rendez-vous sous aucun prétexte !

## CONCERT BAROQUE À L'ÉGLISE 21 JUIN

Le samedi 21 juin prochain, jour de la Fête de la musique, à 18h, nous aurons la joie d'accueillir un ensemble baroque composé d'Hélène Gosse au traverso, Laurent Biettron à la viole de gambe, et de Rémi Arcadiaz au clavecin, à l'église de Saint-Quay.

Ils nous interpréteront pendant 45 minutes des sonates pour flûte de Boismortier, Haendel, Bach. Ils nous proposeront aussi des interludes de clavecin ou de viole de gambe. Le concert est gratuit, ouvert à toutes et tous. Venez nombreux les écouter, ils vous attendent avec plaisir pour partager un moment de convivialité dans un lieu ouvert pour l'occasion par le diocèse et la municipalité.

## FEST-NOZ 19 JUILLET

C'est un samedi soir, c'est à Saint-Quay-Perros et c'est le fest-noz qui a lieu comme chaque année le jour du Pardon à l'église du bourg, qui fait sa procession vers la fontaine Sainte-Marguerite.

Au menu de cette belle soirée en devenir, de 18h à 19h, vous pourrez vous initier à la danse bretonne avec le groupe Ar Guidy qui assurera gracieusement la partie musicale. Nous les en remercions vivement. Puis ce sera le moment du tournage de galette : sortez des sentiers battus et venez apprendre ou partager votre savoir-faire ! Après cette belle entrée en matière, nous vous proposons une petite pause entre 19h et 20h, galette saucisse et pour ceux qui préfèrent, galette fromage/tomate. En dessert, par gourmandise, pour le plaisir, les crêpes garnies : chocolat, caramel, confiture ou tout simplement beurre/sucre.

À partir de 21h et jusqu'à minuit, viendront ceux que vous attendez impatiemment pour danser au son de la musique énergique, envolée, enjouée, pour fouler le beau et bon plancher du festival des Hortensias, pour vibrer au son de la musique bretonne : Skemm, Moal/chaplain et le Carré Manchot. Bienvenue à toutes et tous pour un fest-noz qui sera au rendez-vous par pluie ou beau temps au bourg de Saint-Quay-Perros. Nous n'annulerons rien, nous accueillerons la joie et la bonne humeur !

MUSIQUES SUR PLACE :  
FORRÓ SOCIAL CLUBE 14 SEPT.

Forró Social Clube est composé de 6 musicien-nes réunis autour de l'amour de la fête et des musiques populaires venues tout droit du nord-est du Brésil. Ce collectif est un engagement musical et social dans lesquels les histoires personnelles et celles d'un monde qui chante et qui danse pour les beaux lendemains se mélangent. Forro, coco, ciranda sont leurs références musicales qui font vibrer leurs spectateurs. Chant, Accordéon, Zabunda, triangle, violon, clarinette, trompette, contrebasse, pandero et caisse claire vous feront danser sur un tempo endiablé !

## ENSEMBLE VOCAL ANOUNA

Les noces d'étain entre Saint-Quay-Perros et l'ensemble vocal Anouna, ça se fête ! En attendant ce moment festif, quelques nouveautés ont coloré notre rentrée 2024/2025 :

- nous nous sommes étoffés de plusieurs choristes,
- nous venons de déposer nos statuts associatifs, notre siège social étant bien sûr situé à la mairie de Saint-Quay-Perros, et notre bureau constitué d'un président, un trésorier et une secrétaire.

C'est donc dans cette nouvelle configuration de 14 choristes que notre chef de chœur Danielle Gallais nous dirige, comme à son habitude, dans un univers de styles variés.

En janvier, nous avons chanté un concert partagé avec nos amis du P'tit Quatuor Vocal à l'église de Saint-Quay, présentant séparément nos programmes (chants de Noël et de l'Épiphanie d'ici ou d'ailleurs, chants traditionnels ou non) avant de nous retrouver avec joie pour un final commun. C'était un concert agréable, intime et participatif en même temps. Soaz Toscer nous accompagnait comme à son habitude au piano.

Ensuite, nous avons préparé notre programme pour la JEMA (journée européenne de musique ancienne) le 23 mars à Ploubezre. Nous avons eu la joie d'y être conviés par Nathalie Le Gaouyat, professeure de viole de gambe et organisatrice de la manifestation avec son équipe. Nous y avons présenté un programme de musiques médiévales et de renaissance : musique sacrée d'Espagne et musiques plus légères, de France, d'Angleterre ou encore d'Italie. Nous avons eu le bonheur d'être accompagnés par un quatuor de violes de gambes et flûtes et par des percussions. Une belle manifestation de qualité sur toute la journée, dominée par une simplicité et une chaleur humaine ressourçantes.

Pour ce qui est de la suite, nous poursuivons notre voyage musical en préparant la fête de la musique à Pleumeur-Bodou le 20 juin, où nous présenterons un panel très divers de chants polyphoniques.



Et enfin, nous terminerons en beauté par la fête des 10 ans de notre collaboration avec la municipalité de Saint-Quay : elle aura lieu à la salle Yves Guégan le 5 octobre 2025. Nous y regroupons plusieurs ensembles vocaux pour fêter le chant choral :

- Sabor Hispano Americano, de Lannion, dirigé par Mariano Belaunde
- Les PolySons, de Pommerit-Jaudy, dirigés par Soaz Toscer
- La Clé Des Chants, de Ploulec'h, dirigée par Catherine Doumeng

Chacun ayant son propre style, cela promet un beau et festif moment musical.

S'il vous vient l'envie de joindre votre voix aux nôtres, et que, avec ou sans bagage musical, vous pouvez nous retrouver tous les mardis de 16h45 à 19h à la salle Clarisse Lavanant, n'hésitez pas à venir partager notre passion du chant et de la convivialité.

☎ Contacts : Danielle Gallais 06 67 26 58 12 ou Jacques-Olivier Calvar 06 73 86 26 74

## ATELIER MARIE CURIE



Nos tricoteuses, outre brassières, petits chaussons, gilets, pulls, débardeurs, confectionnent maintenant des sacs au crochet, des housses de petites bouteilles, de téléphones... Tous ces articles sont visibles lors de notre permanence, mais aussi au « Pétrin du port » à Perros-Guirec et, depuis peu, au tiers-lieu de la Maison kénanaise.

La municipalité nous a attribué un box de rangement aménagé dans notre salle Clarisse Lavanant, ce qui nous a permis de faire le tri et de classer nos ouvrages, laines, aiguilles... Nous tricotons également à la demande : pour ce faire, fournir laine et modèle, et nous prenons 5 € par pelote. Toute l'équipe remercie les nombreux dons de pelotes de laine.

Pour celles qui voudraient nous rejoindre, nous nous réunissons les mardis de 13h45 à 16h45, et la cotisation annuelle est de 10 €

☎ Contact : Monique Meyer (présidente) - 07 57 45 86 29



## AMICALE DES RETRAITÉS

À ce jour, l'amicale compte 160 adhérents.

Depuis janvier, nous avons fêté la chandeleur et les grands-mères, par une excellente et copieuse paella préparée par « Paëlla plus » et servie par nos nombreux bénévoles. 115 convives ont répondu présents à la grande satisfaction de tous. Le 24 mars, nous étions 57 à prendre la direction de Pleyben pour la visite de la chocolaterie Chatillon et de Saint-Nic, pour un cochon grillé dansant, sortie organisée par les voyages Rouillard. Le 23 avril, nous avons également fêté Pâques et le 14 mai a eu lieu le goûter des anniversaires, avec bulles, gâteaux et cadeaux pour les 14 femmes et 10 hommes concernés. Nos nouveaux adhérents, jeunes retraités, participent activement à l'organisation de ces mercredis. Nous sommes ainsi une très bonne équipe, avec une bonne gestion, ce qui permet d'améliorer les goûters une fois par mois.



### Agenda :

- Mercredi 18 juin - 14h : Concours de boules bretonnes
- Mercredi 25 juin - 12h : Buffet dansant (traiteur « Le Maudez » et musique « Christophe »)
- Mercredi 2 juillet : Goûter de clôture avant la trêve estivale
- Tous les mercredis de l'été, les boulistes se retrouvent au boulodrome
- Mercredi 3 septembre : Reprise des activités
- Voyage à Lanzarote du 27/09 au 04/10  
Nous serons 45 au départ

☎ Contact : Jimmy Bart, président au 06 13 67 72 07



## COURS DE DESSIN ET PEINTURE ADULTES

Venez découvrir ou vous perfectionner à l'aide de sujets variés en explorant différentes techniques (crajon, pastel, peinture à l'huile, peinture acrylique, encres...) dans une ambiance détendue, le jeudi de 10h à 12h, à la mairie de Saint-Quay-Perros.

☎ Contact : Marie-Paule Gouny, mpgouny@yahoo.fr ou 06 83 44 26 60

## TRANKILIK

Trankilik veut dire « cool », « tranquille » en breton, c'est le reflet de notre association pour pratiquer le Qi Gong qui est la voie du calme ; la notion de calme désigne le repos du corps et la tranquillité du cœur, c'est à dire de l'esprit. « Une grosse bougie allumée, placée dans un courant d'air, se consumera très vite, mais une petite bougie allumée, abritée dans un vase, mettra très longtemps avant de s'éteindre « c'est une belle illustration du principe de conservation attaché à la notion de calme ».

**Trankilik trace sa route depuis 19 ans grâce à la présence de groupes chaleureux, enthousiastes et surtout persévérants. L'AG qui se fera en juin sera un tournant : le bureau sera à renouveler entièrement, et la présidente Maryvonne Autret tire sa révérence après 19 ans de bénévolat au sein de l'association. Samedi 5 avril a été une finalité avec le repas / concert organisé par Trankilik. Une merveille pour une première, grâce à la participation de 67 personnes, avec Gwendal pour le repas tout en finesse et Thalie NCo pour la prestation musicale. Merci à eux.**

Pour la dernière de ma participation au journal communal, je vous écris le Qi Gong.  
« Il faut extraire de ses pensées, les soucis, faire le calme dans son cœur, que le corps soit détendu afin de pouvoir y faire entrer l'énergie naturelle. La pratique du Qi Gong est importante pour préserver la santé et augmenter la longévité. C'est l'art d'accorder l'énergie du corps humain avec l'énergie de l'univers : c'est au lever du soleil que le corps devient plus résistant, il en résulte des exercices en rapport avec le foie. À midi cette énergie est florissante, les exercices seront en rapport avec le cœur. Le soleil se couche, l'énergie décline : le corps finit par manquer de force, les exercices de l'après-midi seront en rapport avec le poumon, ceux du soir et la nuit avec les reins. Les mouvements sont très lents, ce sont les mouvements de la nature, ils nous aident à relâcher nos tensions tout en disciplinant notre corps. Vous serez plus attentifs aux zones de blocage ».

**« Rechercher et trouver en soi-même des sensations diverses est la meilleure définition du véritable Qi Gong ».**

C'est le nouveau bureau qui donnera les horaires des cours et les professeurs qui pratiqueront le Qi Gong l'an prochain.

☎ Contact : trankilik@orange.fr ou www.trankilik.jimdo.com



## COMITÉ DE DÉFENSE DE LA RD 788



Comité de défense pour la sécurité sur la RD 788  
« Une route agréable et sûre pour toutes les catégories d'usagers »

**LETTRE OUVERTE, RENCONTRES, RÉUNION PUBLIQUE... MAIS TOUJOURS PAS DE TRAVAUX EN VUE ! En conclusion de l'expérimentation du printemps 2023, le Département et les collectivités membres du comité de pilotage (COFIL auquel nous ne sommes toujours pas associés) indiquaient dans leurs conclusions que « les données recueillies étaient suffisantes pour envisager des aménagements pérennes ».**

Ne voyant rien de concret venir, nous avons décidé début janvier 2025 d'interroger le Département et les collectivités locales via une lettre ouverte transmise à la presse locale. Soucieux aussi d'informer et de recueillir l'avis des usagers, nous avons également organisé une réunion publique à St-Quay-Perros le 14 février 2025.



Le 12 février, nous avons été reçus par le Département (vice-président et responsables de service) en fin de matinée puis par le maire de Saint-Quay et la vice-présidente de Lannion-Trégor-Communauté en fin d'après-midi.

### Réunion avec le Département

Lors de cet échange, le Département nous a indiqué qu'il était dans l'attente de la réponse des partenaires locaux sur les mobilités douces avant de finaliser le dimensionnement du projet d'aménagement du carrefour de Ker Noël. Par la suite, selon les besoins identifiés, plusieurs hypothèses d'aménagement seraient mises à l'étude : un giratoire que les services du Département estiment compliqué à aménager, ou un plateau traversant (mal défini), ou la fermeture pure et simple de la traversée de la quatre-voies. Nous avons de nouveau indiqué que la fermeture était inenvisageable pour les Kénanais car le projet devra aussi répondre à la sécurisation des traversées piétonnes (notamment des scolaires)

et cyclistes et qu'à nos yeux seule la solution du giratoire, attendue depuis de nombreuses années, répondra aux besoins des usagers.

### Réunion maire et LTC

Le maire de Saint-Quay-Perros et la vice-présidente de LTC nous ont présenté la solution qu'ils proposent afin d'assurer une continuité cyclable entre Perros et Lannion « sans trop s'éloigner de la RD 788 ». Ils espéraient obtenir un accord unanime des autres collectivités pour présenter ce projet au Département. Nous avons bien noté leurs efforts mais leur avons indiqué que, vu la discontinuité du parcours envisagé, ce projet ne pouvait pas nous enthousiasmer.

### 14 février : réunion publique

Après la projection d'un diaporama présentant l'évolution de la RD 788 depuis sa création et les différentes actions menées pendant toutes ces années par notre comité, nous avons présenté à la soixantaine de personnes présentes les dernières informations en notre possession.

Les participants ont ensuite mis en évidence les points noirs :

- le plus gros, bien sûr, le carrefour de Ker Noël où la création d'un giratoire est attendue depuis 2008 en tenant compte du trafic important avec en particulier la sortie de bateaux tractés sur des remorques...
- les traversées piétonnes ont aussi été pointées du doigt : le rond-point de Saint-Méen, jugé dangereux pour l'accès aux cars scolaires, la difficile traversée de la 2x2 voies au carrefour de Kerliviec qui dessert le bourg de Saint-Quay, le stade et les commerces...
- le manque de continuité des liaisons cyclistes,
- les difficultés d'accès au quartier du Croas Hent (éclairage défaillant, marquage au sol effacé, pas de liaison piétonne ou cycliste).

En réponse le maire de Saint-Quay-Perros, a pu livrer quelques informations sur les solutions proposées et les échanges en cours avec les autres collectivités concernées : Perros-Guirec, Lannion, Louannec et Lannion-Trégor-Communauté, compétente en matière de mobilités douces, et le Département décideur final.

### Depuis

Très peu d'informations nous sont parvenues et la lettre commune semble difficile à finaliser. Une initiative de la part des communes et LTC serait pourtant susceptible de débloquent le dossier.

### Bilan

Des questions cruciales restent sans réponse : quel référentiel sera retenu pour la réalisation des voies cyclables ? Qui va financer les différents travaux ? Comment convaincre le Département de la nécessité d'aménager un rond-point à Ker Noël ? Nous ne sommes pas très rassurés sur l'évolution du dossier et pensons qu'il est indispensable que les différents usagers se mobilisent avec les élus pour obtenir « une route sûre et agréable pour toutes les catégories d'usagers » sachant que cet axe est structurant pour la commune de Saint-Quay-Perros et l'ensemble du secteur Lannion-Perros-Guirec.

☎ Rejoignez le comité de défense - Contact : comite.rd788@mailo.com



L'association KEN'Anim vise à promouvoir, faciliter ou organiser tout événement festif, culturel, sportif, citoyen ou engagé dans une activité environnementale, sur le territoire de la commune de Saint-Quay-Perros et ses alentours. Ainsi, elle joue un rôle de "comité d'animation", mais aussi héberge des activités qui n'ont pas de statut associatif. Ceux qui le souhaitent peuvent devenir adhérents de l'association et aider ainsi à rendre notre commune plus dynamique et vivante.

Contact : 2 avenue de la Mairie, 22700 Saint-Quay-Perros - mail : [kenanim.sqp@gmail.com](mailto:kenanim.sqp@gmail.com)

## PASS'ENGAGEMENT

**Vous avez moins de 25 ans ? Vous seriez intéressé-es pour vous engager dans une association en échange d'une bourse ?**

**La Maison kénanaise propose aux jeunes de s'engager bénévolement dans l'association et de bénéficier du Pass'Engagement.**

### Qu'est que c'est ?

Le Pass'Engagement, dispositif mis en place par le département, propose aux jeunes de s'engager bénévolement dans une association costarmoricaine ou un centre social sur une action visant à rendre service aux personnes (solidarité, jeunesse, personnes âgées, aide aux devoirs...). En échange de cet engagement

(2 heures minimum par semaine), un financement est accordé pour soutenir un projet personnel et/ou professionnel octroyant une bourse pouvant aller jusqu'à 1 200 €.

### Quels sont les bénéficiaires ?

Les jeunes de 16 à 25 ans, quelle que soit leur situation, domiciliés sur le territoire des Côtes d'Armor depuis plus de 6 mois (jeunes issus du territoire et/ou justifiant d'une adresse dans les Côtes d'Armor).

### Vous êtes intéressé-e ?

Pour plus d'informations, merci de contacter l'association par mail : [bonjour@maison-kenanaise.bzh](mailto:bonjour@maison-kenanaise.bzh)



## RETOUR SUR L'ATELIER 2TONNES DU 4 AVRIL : COMPRENDRE ET AGIR POUR LE CLIMAT

L'atelier 2tonnes est une expérience collaborative qui vise à sensibiliser les citoyens aux enjeux climatiques tout en leur donnant les clés pour agir efficacement. Son nom fait référence à l'objectif de limiter nos émissions individuelles de gaz à effet de serre à 2 tonnes de CO2 par an, afin de respecter les accords climatiques internationaux.



Pendant 3 heures, les participants ont été invités à imaginer collectivement la transition écologique de la société française d'ici 2050. Grâce à des données scientifiques accessibles et à un outil interactif, chacun a pu tester différents choix de modes de vie, politiques publiques et innovations pour voir leur impact sur les émissions.

Grâce à la combinaison des actions individuelles et collectives, certain-e-s ont pu arriver proches des 2 tonnes ou en dessous !

L'atelier mêle pédagogie, échanges et réflexion collective, dans une ambiance conviviale. Il permet de mieux comprendre les leviers d'action à la fois individuels et collectifs pour faire face à l'urgence climatique.

Une prochaine date sera sûrement reprogrammée durant l'année. Intéressé-e ? Faites le nous savoir à : [bonjour@maison-kenanaise.bzh](mailto:bonjour@maison-kenanaise.bzh)

## Maison Kénanaise

> Envie de vous engager ou donner quelques heures pour la Maison kénanaise ?  
Rendez-vous sur : [maison-kenanaise.bzh/devenir-benevole](http://maison-kenanaise.bzh/devenir-benevole)

> Envie de proposer une animation à la Maison kénanaise ?  
Rendez-vous sur : [maison-kenanaise.bzh/proposer](http://maison-kenanaise.bzh/proposer)

> Envie d'utiliser la partie haute de la Maison kénanaise ?  
Passez nous rencontrer sur les horaires d'ouverture, ou contactez-nous sur : [bonjour@maison-kenanaise.bzh](mailto:bonjour@maison-kenanaise.bzh) !  
Pour la salle du bas, contacter la Mairie.

## ART FLORAL



**Monique Grall et Claudie Turlin sont présidentes de l'art floral, et Chantal Thos en est l'animatrice.**

Les 10 cours d'art floral de cette année étaient programmés de septembre 2024 à juin 2025, un lundi par mois pour 2 cours dans la journée, de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30, dans la salle Monique Legrand (salle bleue). Il y a 6 à 8 personnes par cours. Les bouquets ou compositions florales sont effectués essentiellement avec feuillages et fleurs du jardin. À l'occasion de l'inauguration de la Maison kénanaise le 9 novembre, le groupe d'art floral a réalisé plusieurs compositions automnales pour décorer la salle.

### Dates et programme :

- > **Septembre** : bouquet rond surélevé de spirales
- > **Octobre** : bonbon acidulé
- > **Novembre** : automne sur Altu
- > **Décembre** : table de Noël en fête
- > **Janvier** : suspension de pandanus
- > **Février** : éventail d'aspidistra
- > **Mars** : composition printanière
- > **Avril** : bouquet structuré
- > **Mai** : miniatures gourmandes
- > **Juin** : ondulation

## KEN ADOT

**Participez à une balade solidaire pour le don d'organes et de tissus humains le dimanche 7 septembre 2025 à 14H30.**



Envie de bouger, de partager un moment convivial et de soutenir une bonne cause ? Rejoignez-nous pour une balade au profit de l'ADOT 22 (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains), une opportunité d'allier bien-être, solidarité et plaisir. En participant à cette marche, vous soutenez la sensibilisation au don d'organes.

Que vous soyez un marcheur chevronné ou débutant, cette balade est accessible à tous. Les familles et les enfants sont les bienvenus pour partager ce moment. L'itinéraire est pensé pour convenir à tous les niveaux, avec une pause gourmande. On finira la journée en musique et une tombola avec de nombreux lots à gagner !

Réservez la date dès maintenant dans vos agendas.

Contact: [kenadot@laposte.net](mailto:kenadot@laposte.net), [facebook.com/ken.adot](https://facebook.com/ken.adot) ou [kenadot.fr](http://kenadot.fr)

## DANSE CONTEMPORAINE

**Le stage d'initiation à la danse contemporaine, organisé par KEN'Anim les 7, 8 et 9 avril, a été un véritable succès pour cette première session.** Dix-sept participantes ont eu le plaisir de prendre part à trois séances de 1h30 chaque soir, de 18h30 à 20h, dans la salle Yves Guégan. Anne-Cécile Lafeuille, professeure de danse de l'association Evi'danse à Lannion, a su créer une atmosphère bienveillante et détendue, favorisant ainsi la créativité et l'expression de chacune. Le thème de cette session, « La trace », a permis aux participantes d'explorer un nouvel univers. Pour clôturer ce stage, une restitution en plein air a été organisée sur la place Valérie Masson-Delmotte.



# 44 / Vie associative

## CROIX BLANCHE DU TRÉGOR

**Les secouristes français Croix Blanche du Trégor s'installent à Saint-Quay-Perros.** Une nouvelle dynamique au service de la population vient de s'implanter à Saint-Quay-Perros ! Les secouristes Français Croix Blanche du Trégor viennent tout juste de poser leurs valises dans notre commune. Une présence précieuse pour renforcer le tissu associatif et de solidarité locale. Cette association de secourisme œuvre depuis plusieurs années dans le Trégor et intervient sur un large panel de missions : dispositifs de secours lors d'événements sportifs ou culturels, aide à la population, participation en cas de catastrophes naturelles... Leur engagement est total, au plus près du terrain et des habitants. Aujourd'hui, ce sont 26 secouristes, femmes et hommes, tous opérationnels, qui composent cette équipe engagée, prête à intervenir en toutes circonstances.



### Une équipe dynamique qui recrute !

Vous souhaitez vous investir, apprendre à sauver des vies et participer à des actions de terrain ? Les secouristes français Croix Blanche du Trégor recrutent toute l'année, que vous soyez débutant ou déjà formé. Ils proposent régulièrement des formations PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1), accessibles à toutes et tous.

☎ **Contacts : 07 87 51 28 34 - 07 69 25 69 00 ou c.croixblanche-tregor@gmail.com - Facebook & TikTok : Croix Blanche Trégor**

## SCOTS BONNET

**Pendant 36h, les samedi 12 avril et dimanche 13 matin, la musique écossaise a résonné entre les murs de la salle Yves Guégan pour le plus grand plaisir de la quinzaine de danseurs qui avaient pu se libérer en plein milieu des vacances de Pâques.**



Venus de divers coins de Bretagne (Josselin, Pordic, Rennes, Séné), tous possédant une solide expérience de la danse écossaise, ils ont pu néanmoins améliorer leurs connaissances

lors des ateliers dirigés par Isabel Monteiro de Lisbonne, professeur qualifié de la Royal Scottish Country Dance Society d'Édimbourg, accompagnée au piano par Aymeric Fromherz, du Paris Band, habitué de notre groupe, excellent pianiste et remarquable danseur. Ce stage a été marqué le samedi soir par un bal de 16 danses aux rythmes irrésistibles sur musique enregistrée.

## DANSES BRETONNES

**L'association des danses bretonnes de Saint-Quay-Perros, active au sein de la commune depuis de nombreuses années, est actuellement présidée par Dominique Saccomani.**

Les cours reprennent chaque année en septembre et sont dispensés par Michèle Cafaro tous les jeudi soirs de 20h30 à 22h30 dans la salle Yves Guégan. Ils sont ouverts à tous, débutants ou non. Il est possible de venir faire un essai avant de s'inscrire.



L'association organise diverses activités : une auberge espagnole au cours du premier trimestre, une galette des rois en janvier, une dégustation de crêpes à l'occasion de la chandeleur, un fest-deiz au mois de mars, un stage de danses et pour terminer l'année une soirée festive entre adhérents.

À l'occasion de notre fest-deiz du 23 mars dernier, nous avons accueilli les groupes Asteure, Botoù Koad, Tec'hadenn et enregistré 110 entrées. Des animations sont également mises en place pendant certaines vacances scolaires permettant aux adhérents de réviser les danses étudiées.

Le bureau de l'association collabore, avec la Mairie, à la préparation du fest-noz du mois de juillet : choix des musiciens et du sonorisateur, mise au point des contrats et accueil. Le 19 juillet prochain Carré Manchot, Skemm et les sonneurs Moal/Chaplain vous feront danser.

☎ **Renseignements : dansesbretonnesstquayperros@orange.fr**

À noter que la base de données internationale accessible à l'adresse <https://my.strathspey.org/dd/> recense à ce jour 22 404 danses écossaises, chiffre en évolution permanente avec de très belles danses écrites par nos amis japonais, australiens, et européens, dont la France bien entendu.

Scots Bonnet remercie vivement les services techniques de Saint-Quay pour la mise à disposition de la salle et des moyens adaptés, et remercie également Marie-Agnès R. et Christiane Q. qui, une fois encore, ont accepté de prendre à leur charge avec beaucoup d'efficacité l'organisation des repas du samedi midi et soir.

Le prochain grand rendez-vous de Scots Bonnet est le bal pour danseurs expérimentés du 27 au 30 juin avec le Strathallan Band pour le bal du samedi soir, Violaine Eysseric de Paris comme professeur qualifié RSCDS, et, pendant les ateliers, Aymeric Fromherz au piano et Pascaline Latour à la flûte.

Scots Bonnet envisage l'organisation au cours du dernier trimestre 2025 d'un ceilidh (danses écossaises très faciles) au profit de tous, de Saint-Quay et des environs.

☎ **Contact : contact@scots-bonnet.fr ou www.scots-bonnet.fr**

## GYM (ET PILATES) LOISIRS

Notre association se porte très bien. Nous avons en tout 80 adhérents et nous sommes complets jusqu'en juin 2025.

- **Cours de gymnastique d'entretien** : Exercices de cardio, abdos, étirements et relaxation le lundi de 19h à 20h avec Stéphanie et le jeudi de 9h15 à 10h15 avec Patricia.
- **Cours de Pilates** : Entretien, posture et équilibre avec l'utilisation de matériel : élastique, ring, petits et gros ballons (à la charge du participant).

Les cours avec Stéphanie ont lieu le mardi de 11h à 12h et le jeudi de 13h30 à 14h30.

L'année dernière, nous avons clôturé l'année par un repas dans la salle Yves Guégan avec tous les adhérents. Ayant rencontré un franc succès, nous recommencerons le vendredi 23 mai. Rendez-vous au forum des Associations début septembre.

☎ **Contact : Dominique au 02 96 48 84 22 ou gymloisir.kenanaise@laposte.net**

## ATIHRÉ

**Le prototype entre dans sa dernière phase de travaux.**

Comme détaillé dans le dossier "Un habitat léger et réversible pour les jeunes saisonniers ou étudiants" du Vivre à Saint-Quay n°170, ATIHRé, en partenariat avec Habitat Jeunes en Trégor Argoat (HJTA), participe à la construction de deux maisons réversibles à Pors-Ty-Olu, sans fondations et entièrement démontables.

Le chantier de Pors-Ty-Olu a repris depuis le début du printemps pour finaliser le 1<sup>er</sup> prototype.



L'association, accompagnée une nouvelle fois de plusieurs bénévoles, a pu travailler sur le second œuvre. Les services techniques de la commune ont, quant à eux, réalisé le terrassement pour les aménagements extérieurs (parking, chemin piéton, plateforme...). L'objectif est désormais de pouvoir livrer la 1<sup>ère</sup> maison d'ici fin juin. D'autres sessions de travaux auront lieu à posteriori pour finaliser les aménagements extérieurs. La 2<sup>ème</sup> maison est désormais plutôt prévue pour 2026 (démarrage éventuel en 2025). HJTA va publier prochainement l'annonce pour la mise en location. Si vous connaissez des personnes intéressées (saisonnières ou étudiant-es), n'hésitez pas à contacter Chantal Friderich au 07 78 64 28 98.

# Vie associative / 45

## ACK

**Samedi 15 mars, direction Saint-Brieuc pour une rencontre interclubs à la salle d'athlétisme Maryvonne Dupureur pour nos éveils athlétiques de l'ACK.**



La rencontre s'est déroulée en deux temps : un premier temps le matin où les athlètes ont pu valider leurs acquis sur des ateliers autour du Pass athlé, et l'après-midi, nos athlètes ont participé à une rencontre

interclubs. Ce fut une belle journée de partage et d'échange avec les athlètes et les parents présents.

Samedi 29 mars, 7 jeunes athlètes de l'ACK, catégories benjamins et minimes, ont participé à la première compétition départementale en plein air de 2025 à Loudéac.

À l'occasion de ce triathlon, nos jeunes représentants ont couru, sauté, améliorant au passage bon nombre de leurs records personnels dans chaque discipline pour valider le bon travail réalisé à l'entraînement sous la houlette de Patrick Rogard.



## POLYCERA

**POLYCERA est une association à but pédagogique. Sa vocation première est de faire de la sensibilisation et de l'initiation à la biodiversité marine. Cet extraordinaire et insoupçonné patrimoine marin est un enjeu crucial pour notre planète et notre devenir.** Il joue un rôle essentiel dans le maintien des écosystèmes, la régulation du climat et la fourniture de ressources ainsi que notre avenir. La découverte, la sensibilisation et l'éducation sont les leviers pour mobiliser et inciter à adopter des comportements plus respectueux de notre environnement.

Notre approche est naturaliste et photographique. Notre planète



Terre est recouverte par 70% d'océans que nous connaissons à peine. Ces multiples biotopes, espèces et interactions mystérieuses sont autant de sujets à découvrir. La mer est le berceau de la vie et surtout notre avenir...

Nous proposons des expositions, conférences, formations aux clubs, associations, communes, écoles ou entreprises. On protège mieux ce que l'on connaît, apprenons la mer.

Nouvellement installés à St-Quay, n'hésitez pas à nous contacter.

☎ **Contact : contact@polycera.fr - 06 74 02 23 77**  
site internet : <https://polycera.fr/>

2/2

## Création de talus : aides et entretien

Malgré les intérêts environnementaux de préserver le patrimoine des talus, entre 2003 et 2023, 160 km de haies (ou talus) ont été perdus sur l'agglomération. D'où l'urgence de consolider, créer de nouveaux talus, planter des haies et les entretenir en valorisant le bois de bocage.

Des aides concernent les communes, les particuliers et les agriculteurs.



PROGRAMME BREIZH BOCAGE > Hiver 2023/2024  
bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien-Côtiers

22 km D'AMÉNAGEMENTS BOCAGERS

9200 plants SUR 3,4 KM DE HAIES À PLAT, 6,2 KM SUR TALUS EXISTANT ET PRESQUE 3 KM DE HAIES SUR TALUS

18 000 arbres ET ARBUSTES PLANTÉS DANS LE BOCAGE

20 km de talus CRÉÉS OU RESTAURÉS

**Fabien Dumortier, technicien bocage à LTC, expose la politique de reconstitution du bocage sur notre territoire. Elle date d'une quinzaine d'années, depuis la naissance du programme Breizh Bocage. Nous en sommes au 3<sup>ème</sup> programme qui démarre en cette année 2025, pour 5 ans. Seuls les agriculteurs et les particuliers ayant une parcelle mitoyenne à une parcelle agricole peuvent en bénéficier.**

Le programme Breizh Bocage sur le bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien-Côtiers (dont fait partie Saint-Quay-Perros) en quelques chiffres pour l'hiver 2023/2024 :

- plus de 22 km d'aménagements bocagers,
- près de 9200 plants sur 3,4 km de haies à plat, 6,2 km sur talus existant et presque 3 km de haies sur talus,
- plus de 8 km de talus nus.

Ce projet s'inscrit complètement dans la feuille de route stratégique pour le bocage de l'agglomération, qui prévoit 475 000 € de travaux et de réalisation de plans de gestion annuellement.

Cet hiver, ce sont près de 18 000 arbres et arbustes qui ont été plantés dans le bocage trégorrois, ainsi que plus de 20 km de talus créés ou restaurés. D'essences locales (75 % minimum originaires du Trégor et 100 % du massif armoricain) et diversifiées, ces haies viendront renforcer ou reconstituer la trame bocagère et constituer un véritable potentiel pour de nombreuses fonctions écosystémiques :

- gestion quantitative et qualitative des masses d'eau,
- protection microclimatique des cultures et protection du bétail,

- lutte contre l'érosion,
- support de biodiversité (habitat et circulation des espèces) y compris pour toute une partie fonctionnelle vis-à-vis des cultures,
- séquestration de carbone.

Ces travaux, financés à 65 % par le programme Breizh Bocage (Région, Europe, Agence de l'eau entre autres), sont également soutenus par le bassin versant (LTC ainsi que les producteurs d'eau) afin qu'il n'y ait aucun reste à charge pour les agriculteurs. Ces derniers s'impliquent à court terme par l'adaptation de leurs pratiques de gestion du bocage.



Talus breton

Bien que nous connaissions tous les effets bénéfiques de la haie, il n'est pas évident de mettre en évidence l'effet bénéfique de ces seules haies depuis leur plantation il y a 15 ans. Ces haies-là sont trop jeunes et il faut raisonner à l'échelle de l'ensemble du maillage bocager du territoire avec des haies plus mûres et développées.

**Concernant l'amélioration des ressources :** nous pouvons par contre rappeler que les agents du service bocage de LTC accompagnent les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques culturales pour tendre vers des réductions d'utilisation de produits phytosanitaires et d'intrants chimiques, mais aussi sur leurs interventions mécaniques afin de limiter les risques d'érosion des sols et donc de limiter le transfert d'éléments polluants vers les cours d'eau.

**Les aides disponibles aux agriculteurs sont les suivantes :**

> Programme Breizh Bocage qui est assistant maître d'œuvre de la création du talus à la plantation de la haie et son entretien durant les 3 années suivant la plantation. Zéro reste à charge pour l'agriculteur (participation de l'agglomération avec les autres financeurs). Un temps d'animation est dispensé par les techniciens bocage auprès des agriculteurs et collectivités pour les accompagner et les conseiller dans la gestion de leurs linéaires (taille de formation...), notamment pour le bocage bord de route. Le programme propose aussi un accompagnement sur la thématique «valorisation de la ressource bois énergie» sur notre territoire.

> MAEC (Mesure Agro Environnementale et Climatique) bocage : mesure PAC d'aide financière aux agriculteurs en contrepartie de l'application d'un cahier des charges ayant pour objectif d'inciter les agriculteurs à adopter des pratiques de gestion «durable» de la haie (entre autres pas d'épareuse, ni de lamier), bénéfiques pour la biodiversité.

**Concernant la commune de Saint-Quay Perros sur la partie travaux bocagers :** LTC ne possède pas de données là-dessus car il n'y a pas eu de travaux en lien avec le programme Breizh Bocage. Il doit certainement y avoir des besoins mais nous n'avons reçu aucune sollicitation à ce jour. Suite à l'inventaire bocager réalisé à l'automne dernier par le service bocage de LTC et qui intégrera le futur PLU Intercommunal, nous pouvons indiquer qu'il y a 42 km de linéaires bocagers, tout confondu : talus nus, haie sur talus, haie à plat.

**Comment entretenir les talus ?**

Un talus bien entretenu n'est pas seulement un atout esthétique, mais aussi un élément durable et fonctionnel de votre jardin. Il est essentiel pour garantir leur santé et la durabilité globale de la structure. Voici quelques conseils pratiques :

- **Taillez régulièrement :** la taille des plantes du talus favorise une croissance saine et prévient l'envahissement excessif. Elle permet également de maintenir une esthétique soignée,
- **Contrôlez les mauvaises herbes :** éliminez régulièrement les mauvaises herbes pour prévenir leur propagation et protéger les plantes du talus contre la compétition nutritive,
- **Fertilisez de manière équilibrée :** assurez-vous que les plantes reçoivent les nutriments nécessaires en utilisant un paillage, adaptés aux besoins spécifiques de chaque espèce,
- **Entretenez la partie maçonnée du talus,** en surveillant le « fruit » (lorsque le muret penche sous la poussée de l'eau), en remettant en place des pierres ayant chuté. L'association Skol ar C'hleuzioù (à l'école des talus) de Pouldouran, permet de se former « sur le tas » et dans une excellente ambiance à ces pratiques ancestrales !

**Quoi de mieux pour améliorer le paysage de notre commune ?**

Autour de Saint-Quay-Perros, des agriculteurs ont déjà bénéficié du programme Breizh Bocage (Perros-Guirec, Lannion, Louannec). Avis aux amateurs et amatrices pour déceler de beaux talus à consolider ou mettre en valeur !

Des projets de création, restauration de talus et de plantations pourraient être planifiés sur plusieurs années avec les aides humaines et financières existantes. Elles concernent les communes et les particuliers qui ont des terrains mitoyens avec des parcelles agricoles et les agriculteurs. Pourquoi s'en priver ?

“ Un talus bien entretenu n'est pas seulement un atout esthétique. ”

# La Résistance : une stèle du souvenir en l'honneur de quatre Kénanais

**L**e 27 mai, journée nationale de la Résistance (en référence à la date de la première réunion du Conseil National de la Résistance qui s'était tenue à Paris le 27 mai 1943 sous la présidence de Jean Moulin) a été inaugurée la plaque commémorative mise en place sur la stèle de Convent Bouret en souvenir de l'engagement héroïque de quatre jeunes Kénanais nés ou habitant la commune en 1944.

Après deux années de conquête et de victoires, les troupes d'Hitler et du Japon commencent à reculer et les victoires des Alliés marquent les années 1942 puis 1943 en Union soviétique (Stalingrad), en Afrique du nord (El Alamein) et dans le pacifique (Midway-Guadalcanal). Dès 1940, le maréchal Pétain avait engagé la France dans la voie de la collaboration avec l'Allemagne nazie et depuis quatre ans la France survivait sous la botte allemande. Le rationnement commençait à peser et le STO poussa les jeunes français à s'engager dans la Résistance. Sous des formes diverses quatre kénanais vont prendre leur part dans la Libération de la France. Trois d'entre eux y perdront la vie.

**Jean Le Lannou** est né le 28 mai 1920 à Saint-Méen. Son père était marin de commerce. Jean sera officier mécanicien de la marine marchande. Il se marie avec Raymonde Le Merrer, dont le père, Yves Le Merrer est responsable des résistants FTPF de Perros-Guirec. Le groupe va être infiltré par la milice et des autonomistes bretons de la Bezen Perrot. Le 4 juin 1944 sera une journée terrible pour les résistants de la **compagnie Gabriel Péri**. Dès 6 heures du matin Perros-Guirec



est encerclée par de nombreux soldats allemands de la Wehrmacht et des membres de la milice. Le maire est retenu prisonnier à son domicile et tous les suspects arrêtés sont rassemblés à l'auberge du Cheval Blanc par la Gestapo et des miliciens. Après une journée d'horribles tortures le bilan est épouvantable : 2 morts dont Yves Le Merrer et douze perrosiens seront envoyés en camp de concentration dont Jean Le Lannou, déporté au camp de Neuengamme près de Hambourg en Allemagne le 31 juillet 1944 avec le matricule 40324. Après la libération des camps, il revient affaibli à Perros-Guirec, en mai 1945, où il décèdera en 1975 à l'âge de 55 ans.

**Yves Le Champion** est né le 17 juin 1923 à Saint-Méen, dont sa mère Jacqueline Le Gall était originaire. Ses parents étaient agriculteurs. Au début de la guerre, Yves travaille dans une étude notariale. Célibataire, il s'engage dans la Résistance en 1944. Le matin du 9 juin 1944, alors qu'il fait partie du **maquis de Coat Gourhant** en Louannec, limitrophe de Saint-Quay-Perros, un combat oppose une patrouille allemande aux résistants. Deux soldats allemands sont tués. Dans l'après-midi, les occupants procèdent à une vaste opération de représailles et, dans les affrontements, trois résistants sont tués dont Yves Le Champion. Les trois corps ramassés par les Allemands seront retrouvés deux mois plus tard dans un charnier près du terrain d'aviation de Lannion. Yves Le Champion n'avait que 21 ans.



**Albert Le Roy**, né le 15 mai 1901 à Rospez, se marie avec Mélanie Le Goff en 1926 à



Saint-Quay-Perros. En 1931, ils viennent s'installer à Crec'h ar Goff. Au début de la guerre, alors que la famille compte cinq enfants, dont Frédéric qui est encore aujourd'hui kénanais, Albert Le Roy s'engage dans la Résistance.

**André Ropars**, né le 14 octobre 1919 à Trébeurden, devient Kénanais après 1936. Son frère y a également passé sa retraite.



Après le débarquement des Alliés en Normandie (6 juin 44) et la libération de la Bretagne jusqu'à Brest (19 septembre 1944), les États-Unis vont placer l'essentiel de leurs forces vers l'est afin de repousser les Allemands hors de France, laissant en grande partie à la Résistance française la charge de libérer les « poches atlantiques » autour des ports où se sont repliées des troupes allemandes. C'est sur le **Front de Lorient** qu'Albert Le Roy et André Ropars seront engagés à partir du 9 octobre. Après avoir subi un bombardement intensif le 24 octobre 1944, le 15e bataillon auquel ils appartiennent va supporter presque seul le choc d'une violente offensive allemande. André Ropars sera tué le 28 octobre à Sainte-Hélène et Albert Le Roy perdra la vie le 29 octobre 1944 en défendant le pont de Nostang. Mais le sacrifice d'Albert, André et de tous leurs camarades, aura contribué à la défaite d'Hitler et le général allemand Fahrmbacher capitulera sans conditions le 10 mai 1945 à Caudan (2 jours après l'armistice général signé à Berlin le 8 mai).

## Mot de la majorité

Nous entamons la dernière année de ce mandat qui fut chargé. Beaucoup de projets que nous avons engagés ont abouti, totalement ou partiellement.

**La revitalisation du centre-bourg** par l'installation de la Maison kénanaise et de la place Masson-Delmotte remplissent leurs objectifs d'un vivre ensemble festif, culturel et associatif.

**L'école a retrouvé un élan.** Avec l'équipe pédagogique, les parents qui ont souhaité s'investir, les élus volontaires et les agents communaux, nous avons construit un vrai projet pédagogique innovant, pour rendre notre école attractive. L'objectif initial était de sauver l'école qui perdait en effectif ! L'ouverture d'un poste d'enseignant à la rentrée et les plus de 110 enfants scolarisés montrent que cet objectif est bel et bien atteint.

Le programme de cette saison estivale est une des preuves de cette réussite : **il redonne de la vie, de la dynamique à notre communauté !**

**Relancer une dynamique démographique** par un accès au logement à tout âge et indifféremment de la condition sociale, était un de nos engagements. L'ouverture récente à l'urbanisme de la seconde tranche de Crec'h Min et l'installation d'un hameau d'habitat léger réversible y répondent, après avoir accompagné l'aménagement de lotissements plus traditionnels.

**L'accompagnement des entreprises et commerces** se concrétise aussi cette année par l'ouverture de But, le projet de zone artisanale impasse Park ar Louedec le long de la route départementale, et l'ouverture prochaine d'un commerce et d'un resto-bistrot dans la galerie d'Intermarché.

**Il reste cependant des projets à mener.** La voirie demande des investissements par endroits. Des bâtiments tels que l'école et la salle Yves Guégan ont besoin d'une rénovation thermique, la cantine avec ses effectifs croissants va nécessiter un aménagement intérieur adapté, l'église aura besoin d'une rénovation afin de garantir sa pérennité...

Nous avons donc, ensemble, décidé de proposer aux Kénanaises et Kénanais un nouveau projet communal pour 2026, en phase avec nos valeurs, toujours dans l'esprit de dynamiser notre commune. Nous souhaitons que toute personne intéressée pour participer à l'écriture de notre projet communal pour le mandat à venir puisse s'exprimer, s'investir, ou juste nous soutenir. Pour cela des réunions, rencontres, discussions seront mises en œuvre à partir de juin 2025 afin de co-construire ce projet et de définir qui le portera aux élections municipales de mars 2026.

Intéressé-es, contactez-nous :  
[dynamique.kenanaise@gmail.com](mailto:dynamique.kenanaise@gmail.com)

**Dynamique kénanaise,  
majorité du conseil municipal**



# 50 / Agenda

# Infos pratiques / 51

## JUIN

### Samedi 14 juin

- **Repair café** > Maison kénanaise, salle Maurice Chevalance - 9h30 à 12h
- **Voyage en Coulee verte**  
> concerts de Couleur jazz et Clarisse Lavanant, 19h



### Samedi 14 et dimanche 15 juin

- **Portes ouvertes de Valorys**  
> visites, animations, tombola 10h-18h, Pluzunet



### Dimanche 15 juin

- **Bourse Locale d'Échange (BLE)**  
> avec le SEL (Système Local d'Échange du Trégor), Maison kénanaise

### Samedi 21 juin

- **Concert baroque à l'église**  
> église de Saint-Quay - 18h

### Samedi 21 et dimanche 22 juin

- **Expo des artistes kénanais**  
> salle JB Jacob - samedi 21 juin, 14h à 18h, et 22 juin, 10h à 12h et 14h à 18h - toutes associations confondues



### Dimanche 22 juin

- **Matinée culture de la bibliothèque**  
> place Masson-Delmotte - 9h30
- **Kermesse de l'Amicale laïque**



## JUILLET

### Samedi 19 juillet

- **Pardon de Saint-Quay** > 18h30
- **Fest-noz des Danses bretonnes**  
> avec Carré Manchot - à partir de 18h



## AOÛT

### Du dimanche 3 au vendredi 15 août

- **Exposition d'Arts kénanaise**  
> invité d'honneur le peintre Didier Lozac'h 15h à 19h



## SEPTEMBRE

### Samedi 6 septembre

- **Forum des associations**  
> salle Yves Guégan

### Dimanche 14 sept.



- **Musiques sur place**  
> Forró Social Clube, place de la Mairie ou halle Masson-Delmotte en cas de pluie 17h à 20h

## Permanences du maire et des adjoints

> Le maire et les adjoints peuvent recevoir les Kénanaises et Kénanais aux heures suivantes, à la mairie :

➔ **Olivier HOUZET - maire**  
tous les jours sauf vendredi, sur rendez-vous

➔ **Gaëlle URVOAS - 1<sup>ère</sup> adjointe**  
chargée de l'administration générale, des finances et du personnel communal  
tous les matins, sur rendez-vous

➔ **Marcel LE BOZEC - 2<sup>ème</sup> adjoint**  
chargé des travaux et constructions  
tous les matins, sur rendez-vous

➔ **Nolwenn BRIAND - 3<sup>ème</sup> adjointe**  
chargée du lien social et du monde associatif  
vendredi matin de 9h30 à 10h30, sur rendez-vous, à domicile ou en mairie

➔ **Christian DAGORN - 4<sup>ème</sup> adjoint**  
chargé de l'urbanisme, des mobilités et voiries  
tous les matins, sur rendez-vous



## MAIRIE



Tél. : 02 96 49 80 40  
email : [contact@mairie-saintquayperros.fr](mailto:contact@mairie-saintquayperros.fr)  
site : [mairie-saintquayperros.fr](http://mairie-saintquayperros.fr)

[facebook.com/saintquayperros](https://facebook.com/saintquayperros)

**Horaires d'ouverture :**  
lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30  
fermée le mercredi et le vendredi après-midi  
samedi : 8h30 à 12h

[instagram.com/saintquayperros](https://instagram.com/saintquayperros)

## COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS À DOMICILE (LTC)

### • ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

> Depuis le 17 mars, les collectes ont été modifiées. Les calendriers sont disponibles, en fonction de votre adresse, sur le site de LTC : [dechetsmenagers.lannion-tregor.com](http://dechetsmenagers.lannion-tregor.com)

Veillez à nettoyer et désinfecter régulièrement les conteneurs. Le tri sélectif est indispensable au recyclage et à la valorisation des déchets.

### • ENCOMBRANTS ET FERRAILLES

Dans la limite de 2m<sup>3</sup> par foyer, sur inscription au 02 96 05 55 55 ou : [info-usagers@lannion-tregor.com](mailto:info-usagers@lannion-tregor.com).

> Prochaine collecte : 17 juin 2025

À déposer sur la voie publique la veille.

## APPORT DES DÉCHETS

### • DÉCHÈTERIES

Perros-Guirec (06 72 13 67 75) et Louannec (02 96 91 06 33)

> Horaires d'été du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre, 9h à 12h et 13h30 à 18h :

- Perros-Guirec : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi.
- Louannec : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi.

### • OBJÈTERIE DE BUHULIEN (02 96 13 34 22 - 07 72 25 54 82)

> Horaires d'été du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre : du lundi au samedi de 9h à 12h et 13h30 à 18h

## DÉPANNAGE

• SÉCURITÉ DÉPANNAGE GDF : 0 810 433 022

• SÉCURITÉ DÉPANNAGE EDF : 0 810 333 122

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

> le lundi de 17h à 18h, le mercredi et le samedi de 10h à 12h

Contact : [bibli.saintquay@orange.fr](mailto:bibli.saintquay@orange.fr)

## CLINIQUE VÉTÉRAIRE

• 8 impasse Park Lann, Z.A. Croas Hent Nevez

> Standard : 02 96 05 00 12 de 9h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi, et de 9h à 12h le samedi

## APPELS D'URGENCE

• SAMU : 15

• POLICE/GENDARMERIE : 17

Gendarmerie de Perros-Guirec : 02 96 23 20 17  
Commissariat de Lannion : 02 96 46 69 50

• URGENCES POUR SOURDS OU MALENTENDANTS : 114

Fonctionne en visiophonie, tchat, SMS ou fax.

• CENTRE HOSPITALIER de Lannion : 02 96 05 71 11

• POLYCLINIQUE DU TRÉGOR à Lannion : 02 96 46 65 65

• AGRI'ÉCOUTE : 09 69 39 29 19

• CENTRE ANTI-POISONS à Rennes : 02 99 59 22 22

• ENFANCE MALTRAITÉE : 119

• FIL SANTÉ JEUNES : 0 800 235 236

• INFOS CORONAVIRUS : 0 800 130 000

• PHARMACIES DE GARDE : 32 37 (0,35€ TTC / min)

• SECOURS EN MER CROSS : 196

SNSM : 06 75 24 11 99

• SOS SUICIDE PHÉNIX : 01 40 44 46 45

• VIOLENCE FEMME INFO : 39 19

## COLLECTE DON DU SANG

• Mercredi 16 et jeudi 17 juillet, de 14h à 18h15

Salle Rouzic à Perros-Guirec

## GROUPE MÉDICAL "MÉDIPLURIEL"

• Médecins généralistes, masseur, kinésithérapeute, diététicienne, psychologue, orthoptiste, sophrologue, ostéopathe, orthophonistes, infirmiers, podologue, thérapeute familiale

> Standard médical : 02 96 49 10 10

> Paramédical : 02 96 49 10 00

de 8h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi, et de 8h à 12h le samedi

## CABINETS D'INFIRMIERS

• Soins à domicile

> 1 rue Joseph Campion : 02 96 23 25 37

• Soins sur place et à domicile

> Centre Médipluriel, 86 rue de Kerliviec : 06 31 50 29 89

SAINT-QUAY-PERROS

36<sup>ème</sup>  
édition

**EXPOSITION**

**D'ARTS**

**KÉNANAISE**

du 3 au 15 août 2025

> 15h à 19h

Invité d'honneur

**Didier  
Lozac'h**

peintre

**Salle Yves Guégan  
+ 30 exposants**

**Saint-**  
commune  
de **Quay**  
**Perros**  
| **SANT-KE-PERROZ**

Entrée libre et gratuite